



SMT

Respect

carte de transport

collège

Lycée

Sécurité

Ecole primaire

Ramassage scolaire

**GUIDE
TRANSPORT
SCOLAIRE
2019-2020**



SYNDICAT
MIXTE
DES

syndicatmixtedetransports.fr



Mot du Président

Chers Parents,

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de Transport, le Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin (SMT) est en charge de l'organisation du transport des élèves, du primaire au secondaire, au départ des villes de son périmètre.

Fort de son expérience, le SMT assure le transport régulier de vos enfants tout au long de l'année scolaire. Notre engagement sans faille depuis 2010 à vos côtés, chers Parents, porte la marque de notre volonté clairement affichée d'innover constamment et de coller à la modernité de ce domaine.

- La **mise en place du guide du transport scolaire**, véritable source d'informations (*tarifs, circuits, règlement intérieur, etc...*) à destination des parents d'élèves et des élèves,
- L'**identification des bus** par les pancartes pour permettre une meilleure lisibilité et une meilleure visibilité du réseau scolaire du Syndicat,
- La **mise en place de la billettique** avec la carte sans contact et les démarches d'inscription et de paiement en ligne, sont autant d'éléments qui traduisent notre volonté d'agir le plus efficacement possible, dans un monde en perpétuelle mutation.

Les chiffres en termes de fréquentation sont suffisamment éloquentes. Durant cette présente année scolaire, ce ne sont pas moins de 4 600 élèves qui ont été transportés. Merci à vous donc chers Parents de votre confiance sans cesse renouvelée et amplifiée.

La rentrée 2019-2020 se présente sous d'aussi bons auspices. 11 transporteurs ont été mobilisés pour assurer l'acheminement des élèves en toute sécurité vers les différents établissements scolaires desservis par 113 circuits.

Le Syndicat Mixte des transports entend continuer à tout mettre en œuvre pour garantir une continuité de l'offre avec tout le professionnalisme de l'ensemble des acteurs qui participent à la mise en œuvre du transport scolaire.

Enfin, à travers ce guide, nous vous invitons, chers Parents, à découvrir notre programmation de circuits et de tarifications.

Les administrateurs du SMT, nos partenaires, le personnel se joignent à moi pour souhaiter une belle et bonne année scolaire à tous nos enfants !

Georges DAUBIN

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Titre de transport.....	6
ARTICLE 2 – Procédure d’inscription	7
2-1 Inscription pour la rentrée 2019/2020	7
* Première demande.....	8
* Renouvellement.....	8
ARTICLE 3 – Pièces justificatives	9
ARTICLE 4 – Points de ramassage	10
ARTICLE 5 – Modalités de paiement	10
ARTICLE 6 – Délivrance de la carte de transport	11
ARTICLE 7 – Accès au service	12
ARTICLE 8 – Fonds social.....	14
ARTICLE 9 – Obligations, contrôle, sécurité, indiscipline et sanctions .16	
9-1 – Obligations de l’élève, du parent ou représentant légal et du conducteur.....	16
9.2 – Contrôles, sécurité, indiscipline et sanctionS.....	18
9.3 – Acceptation du présent règlement.....	18
ARTICLE 10 - ETABLISSEMENTS DESSERVIS	25
10-1 ECOLES ELEMENTAIRES.....	25
10-2 COLLEGES.....	29
10-3 LYCEES.....	38
ARTICLE 11 - PÔLES D’INSCRIPTION.....	59



LE TRANSPORT SCOLAIRE

RÈGLEMENT INTERIEUR RELATIF AU FONCTIONNEMENT ET A LA DISCIPLINE DANS LES TRANSPORTS



Ce règlement s'applique aux élèves empruntant les transports scolaires sous la responsabilité du Syndicat Mixte des Transports.

L'inscription de votre enfant vaut acceptation du Règlement Intérieur des Transports Scolaires fixant les règles et conditions d'accès aux services de transports scolaires organisés par le SMT.

Il est rappelé que l'utilisation des transports scolaires n'est pas obligatoire. Toute personne sollicitant ce service public, conçu pour répondre aux besoins du plus grand nombre, s'engage à accepter les clauses dont l'objectif est de fixer les conditions favorisant la sécurité, la discipline et la bonne tenue des élèves non seulement à l'intérieur des véhicules de transport scolaire, mais également aux abords des points d'arrêt.

Pour bénéficier d'une prise en charge et obtenir la carte de transport scolaire, l'élève doit impérativement respecter les conditions suivantes :

- Etre domicilié dans le périmètre de l'agglomération (**Abymes, Baie-Mahault, Désirade, Gosier, Pointe-à-Pitre, Sainte-Anne, Saint-François**).

- Etre scolarisé dans un établissement public du 1^{er} et 2^{ème} degré figurant dans le présent document.

L'accès au transport scolaire concerne les élèves du primaire et du secondaire (collèges et lycées), y compris certains établissements de formation professionnelle.

Il est nécessaire que votre enfant emprunte de manière régulière les transports scolaires.

Une place dans le véhicule, même inoccupée par un élève, est financée toute l'année par le Syndicat Mixte des Transports (SMT) ; des moyens matériels et humains ont été adaptés en tenant compte de la présence de l'élève.

ARTICLE 1 - Titre de transport

Le traitement du dossier, la délivrance ou l'activation de la carte ne seront accomplis qu'après l'opération de paiement effectuée.

Les élèves bénéficiant du service de transport scolaire doivent obligatoirement être en possession d'un titre de transport établi par le service transport scolaire du SMT. Ce titre donne droit à un aller et un retour journaliers, pour l'ensemble de l'année scolaire. Il est personnel et nominatif. Le titre de transport délivré par le SMT est présenté à chaque montée dans le car : des contrôles aléatoires sur l'ensemble des circuits scolaires seront organisés.

Si l'élève n'utilise plus le service de transport scolaire, il doit en informer immédiatement son pôle d'inscription, être à jour de son abonnement et rendre impérativement son titre de transport qui est la propriété du SMT.

Article 2 – Procédure d'inscription

2-1 Inscription pour la rentrée 2019/2020

L'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année.

Pour s'inscrire, chaque élève doit remplir une pré-demande d'inscription.

Les inscriptions doivent être faites avant le **31 juillet 2019**, et peuvent s'effectuer de deux manières :

- **De manière privilégiée en ligne**, sur le site du SMT : www.syndicatmixtedestransports.fr, rubrique « transport scolaire »,
- Sinon, via un formulaire papier téléchargeable sur le site www.syndicatmixtedestransports.fr.



a. Inscriptions par internet

Les inscriptions par internet se déroulent en deux temps :

Pré-inscription de l'élève par la famille, puis paiement sécurisé en ligne par carte bancaire après validation du dossier par les agents chargés du traitement des dossiers. Les parents seront avisés de l'acceptation du dossier d'inscription, et donc de l'ouverture du paiement en ligne avec procédure sécurisée, par un courriel.

Pour effectuer le paiement, ils devront se munir d'une carte bancaire de type Carte bleue, Visa, Mastercard.

Lors de l'inscription en ligne, les familles communiquent une **adresse email valide** et prévoient les pièces suivantes en version numérique, afin de faciliter les démarches :

✓ Première demande

- Se connecter à l'adresse www.syndicatmixtedestransports.fr rubrique « transport scolaire »
- Cliquer sur « Première demande », compléter l'écran de saisie dédié et valider la demande.
- Suivre les instructions figurant sur l'accusé de réception d'inscription afin de scanner la liste des pièces demandées.
- Attention : noter votre numéro d'identifiant
- Valider votre dossier

✓ Renouvellement

Dans le cadre de renouvellement d'inscription, vous possédez déjà votre identifiant d'accès à la plateforme d'inscription. Ce numéro figure sur la carte de transport.

En cas de perte, veuillez contacter votre pôle d'inscription.

- Se connecter à l'adresse www.syndicatmixtedestransports.fr rubrique « transport scolaire »
- Cliquer sur « Renouvellement », compléter l'écran de saisie dédié à la demande de transport et valider la demande.
- Suivre les instructions figurant sur l'accusé de réception d'inscription afin de scanner la liste des pièces demandées
- Valider votre dossier



b. Inscriptions papier

Pour les familles ne disposant pas d'un équipement informatique permettant les inscriptions en ligne, le dossier d'inscription comprend obligatoirement les pièces justificatives demandées selon la situation (renouvellement ou première demande).



Le formulaire papier est téléchargeable sur la plateforme www.syndicatmixtedetransports.fr, rubrique transport scolaire » et est à retourner à votre pôle d'inscription, dûment complété et signé, et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par e-mail uniquement

N'oubliez pas d'inscrire obligatoirement votre adresse e-mail dans le formulaire en ligne ou papier.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET SERA SUPPRIME APRES UN DELAI DE 1 MOIS.

Article 3 – Pièces justificatives

En cas de première demande :

1. Fiche d'inscription datée et signée (inscription papier)
2. Livret de famille (pages parents et élève concerné)
3. Justificatif d'identité du représentant légal (carte d'identité, passeport...)
4. Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures eau, électricité, téléphone fixe)
5. Un certificat de scolarité ou attestation d'inscription ou carnet de correspondance 2019-2020 (ou dernier bulletin scolaire 2018/2019)
6. Attestation d'assurance scolaire 2019-2020
7. Attestation CAF récente
8. Une photo d'identité récente (En ligne : format JPG] obligatoire (*toute autre photo sera refusée*)

✚ **En cas de renouvellement** (en ligne : à télécharger/ou papier) :

1. Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures eau, électricité, téléphone fixe) *en cas de changement d'adresse*
2. Un certificat de scolarité ou attestation d'inscription ou carnet de correspondance 2019-2020 (ou dernier bulletin scolaire 2018/2019)
3. Attestation d'assurance scolaire 2019-2020
4. Attestation CAF récente

Article 4 – Points de ramassage

Afin de connaître le point de ramassage, nous vous invitons à consulter le guide et choisir l'arrêt le plus proche de votre domicile.

L'ensemble des circuits desservis est consultable et téléchargeable sur la plateforme d'inscription www.syndicatmixtedestransports.fr rubrique « transport scolaire ».

L'organisation des circuits de transport scolaire doit se faire dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de coût pour la collectivité.

Article 5 – Modalités de paiement



Vous restez redevable de l'intégralité du paiement de votre abonnement annuel.

L'élève n'utilisant plus le transport pour toute raison personnelle doit impérativement déposer sa carte d'accès (propriété du SMT) à la régie correspondante et reste redevable des sommes dues.

Les tarifs sont forfaitaires et aucun remboursement ne sera fait.

Le paiement se fera pour l'année scolaire au tarif en vigueur figurant dans le présent guide.

Les modalités de paiement se feront selon le circuit demandé :

- **En ligne**
- En espèces

- Par chèque à l'ordre du « Régisseur de Recettes SMTPCSM » (Joindre obligatoirement une copie de la pièce d'identité du titulaire du chèque)
- Par carte bancaire

Dans tous les cas, vous recevrez un signalement par courriel pour régulariser votre abonnement. Soit, vous réglez en ligne, soit vous vous présentez à votre pôle d'inscription accompagné du présent document.

Précisions : **Tout trimestre commencé est dû.** L'année scolaire est composée de 3 trimestres :

- **Trimestre 1 :** de la rentrée 2019 au 31/12/2019
- **Trimestre 2 :** du 02/01/2020 au 31/03/2020
- **Trimestre 3 :** du 01/04/2020 au 06/07/2020

Article 6 – Délivrance de la carte de transport

L'élève pris en charge dispose d'une carte de transport **nominative et personnelle**. Il ne pourra circuler en règle sur son trajet scolaire seulement si sa carte est à jour de paiement.

Les élèves qui renouvellent leur abonnement doivent conserver leur carte de transport à la fin de l'année scolaire. Celle-ci est valable pour une durée de 3 ans.

Règles d'usage de la carte

Une fois l'inscription validée, le titre de transport scolaire est chargé sur une **carte magnétique** pour l'année scolaire en cours et le circuit d'inscription de l'élève.

La carte de transport scolaire pour les nouveaux inscrits sera mise à disposition des parents dans leur pôle d'inscription, **à compter du 16 août 2019** et après acquittement de la somme due.

Passée cette date les dossiers ne seront en aucun cas prioritaires. Les cartes seront mises à disposition des parents dans leur pôle d'inscription au fur et à mesure de leur traitement.

L'élève devra conserver sa carte sur une durée de **3 ans à compter de l'année d'émission**.

L'abonnement est lui, valable pour une année scolaire et devra obligatoirement être renouvelé avant chaque rentrée scolaire.

Attention !

Si vous n'avez pas ou plus l'utilité de la carte de transport, elle doit être retournée immédiatement et directement au Syndicat Mixte des Transports, après acquittement des sommes dues.



En cas de perte, de vol ou détérioration de la carte, Une demande de DUPLICATA devra être effectuée auprès de votre pôle d'inscription moyennant la somme de douze (12) euros.

Article 7 - Accès au service



Accès au service

La prise en charge de l'élève se fera à partir d'un seul domicile légal, celui des parents ou du tuteur légal jusqu'à l'établissement scolaire de secteur.

En cas de mesure confiant l'enfant aux services sociaux départementaux ou à un tiers, le domicile pris en compte est celui du lieu d'accueil.

Les élèves sont inscrits sur un trajet identifié par des points d'arrêt de transport scolaire validés par le SMT, après diagnostic et sécurisation.

L'utilisation de l'abonnement de transport scolaire pour un autre trajet n'est pas autorisée.

L'accès au car scolaire se fait en passant la carte devant le VALIDEUR (boîtier jaune).



La carte doit être validée à chaque montée. Elle doit impérativement être conservée dans son étui de protection.

Pour rappel, la carte de transport est nominative et personnelle, elle ne peut donc bénéficier qu'à une seule personne.

Si le porteur de la carte n'est pas le titulaire, l'accès au car lui sera refusé.

En cas d'oubli de la carte de transport scolaire, le conducteur se réserve le droit d'accepter ou pas la montée de l'élève dans le bus. L'identité de l'élève sera déclinée et la régularité de son inscription sera vérifiée.

En cas d'oubli répété, l'accès au car pourra lui être formellement refusé.

En application de l'article L441-2 du Code Pénal, toute falsification ou contrefaçon de la carte de transport scolaire est passible de poursuites judiciaires.

Ainsi, la falsification du titre de transport scolaire entraînera, outre l'exclusion définitive des transports scolaires, un dépôt de plainte contre l'usager ou contre les parents, ou représentants légaux, si celui-ci est mineur.

En cas d'irrégularité (défaut de titre, utilisation d'un titre non valable, refus de présentation, falsification...), le conducteur signale obligatoirement les faits à son responsable qui en informera immédiatement le SMT, seule habilité à mettre en place des mesures disciplinaires.

En cas de changement de domicile en cours d'année, l'élève pourra continuer à bénéficier d'un droit au transport sous réserve des places disponibles. La nouvelle adresse devra être dans le périmètre du SMT. Il devra se rapprocher de son pôle d'inscription scolaire pour modifier le circuit affecté sur la carte d'ayant-droit.

Article 8 – Fonds social

Le Fonds Social (Collégien, Lycéen) est une aide destinée à répondre aux difficultés des familles qui doivent faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant.

Il peut s'agir de tout ou partie des frais d'internat, de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires.

Ces aides sont soumises à certaines conditions d'attribution.

Dans le cadre du transport scolaire, une demande devra être adressée au service social de l'établissement scolaire concerné. Une commission, présidée par le chef d'établissement, étudiera et donnera son avis sur la demande.

Vous souhaitez faire une demande de Fonds Social pour le transport scolaire :

1. Demander un devis à votre pôle d'inscription pour le circuit concerné,
2. Présenter ce devis au service social de l'établissement scolaire de votre enfant afin de constituer un dossier,
3. Votre dossier sera soumis à une commission pour avis,
4. Dans le cas d'un avis favorable, le représentant légal de l'élève ainsi que le SMT seront automatiquement informés,
5. Le représentant légal pourra procéder aux formalités d'inscription pour la délivrance de la carte de transport conforme à l'avis donné par le Fonds Social.

LES 6 RÈGLES D'OR DU TRANSPORT EN CAR



RESTER
en arrière jusqu'à
l'arrêt complet du car



MONTER
sans bousculade
le cartable à la main



ATTACHER
sa ceinture
de sécurité



DESCENDRE
calmement
le cartable à la main



ATTENDRE
que le car soit éloigné
avant de traverser



REGARDER
dans les 2 sens
avant de s'engager

© BÉTECS.COM

Article 9 – Obligations, contrôle, sécurité, indiscipline et sanctions

L'approbation de ce règlement, voté par l'assemblée délibérante, est un acte juridique opposable, exécutoire et indispensable pour l'instruction des demandes de prise en charge.

Ce règlement est réputé connu, compris et applicable dès la remise de la carte de transport, aux élèves et à leurs parents. Il relève également du devoir et de la responsabilité du transporteur de le faire appliquer.

Ces règles s'imposent donc à tous, élèves, parents, conducteurs, transporteurs et autorités organisatrices de second rang.

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code des transports ;

Vu la Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I.) et les dispositions réglementaires d'application ;

Vu le Cahier des Clauses Techniques Particulières afférents aux Marchés de transport scolaire adjugés et confiés par le Syndicat Mixte des Transports et en cours de validité ;

Article 9-1 – Obligations de l'élève, du parent ou représentant légal et du conducteur

Le conducteur du bus et l'accompagnateur méritent le respect des usagers. Il convient de respecter le travail effectué par ceux-ci, de ne pas dégrader le bus et ses équipements et de veiller à maintenir le bus en bon état de sécurité et de propreté.

Par mesure de sécurité et par respect de l'entourage, chacun doit adopter un comportement calme à la montée, à la descente et pendant le trajet.

Les différentes parties doivent respecter les consignes suivantes :

9.1.1 – Obligations de l'élève :

L'élève est tenu de :

- S'assurer de l'horaire de passage du car,
- Se présenter à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage du car,
- Accéder à l'arrêt de car dans de bonnes conditions de sécurité et s'assurer d'un comportement calme,
- Attendre patiemment devant l'arrêt de car afin d'être vu,
- Ne pas s'amuser dans l'arrêt de car (l'arrêt de car n'est pas un espace de jeu),
- Monter calmement lorsque le véhicule est complètement arrêté et uniquement par la porte avant du véhicule,
- **Présenter son titre de transport devant le valideur**
- **Attention** : même en retard, il ne faut pas courir après le bus ou traverser la chaussée,
- Respecter le conducteur, les autres élèves et toutes les personnes intervenant dans le cadre du transport scolaire,
- Mettre sa ceinture de sécurité lorsque le véhicule en est équipé (articles R412-1 et R412-2 du Code de la Route),
- Laisser libre le passage central du car ; les sacs et cartables doivent être rangés sous les sièges ou dans les porte-bagages,
- Descendre du car et traverser avec prudence,
- Rentrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire sitôt la descente du car.

Il est interdit notamment :

- De parler au conducteur, sans motif valable,
- De fumer, d'utiliser des allumettes ou briquets, d'utiliser des objets tranchants, coupants ou piquants,
- De jouer, de crier, de lancer des projectiles ou de manipuler des objets dangereux,
- De toucher les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours,
- De se pencher au dehors,

- De manger et/ou boire à l'intérieur du bus,
- De voler ou détériorer du matériel de sécurité du véhicule (ex. : marteau, extincteur, ceinture de sécurité...),
- De se déplacer pendant le trajet : l'élève doit obligatoirement rester assis, la ceinture de sécurité attachée sur son siège pendant toute la durée du transport,
- Enfin, à tout moment, chaque élève doit veiller à ne pas déranger son entourage, y compris par une utilisation excessive d'appareils sonores ou en téléphonant.

9.1.2- Obligations du parent ou du représentant légal :

Les dispositions de l'article 1384 du Code Civil stipulent que les parents ou représentants légaux sont civilement responsables des dommages causés par leurs enfants et/ou ceux dont ils doivent répondre. Ainsi, il leur appartient d'expliquer à leurs enfants les obligations qui découlent du présent règlement et de le respecter.

Les parents doivent informer le pôle d'inscription de toute modification liée au dossier de leur enfant.

Les parents ont également un rôle primordial pour préserver la sécurité. A ce titre, ils sont pleinement responsables de leurs enfants sur les trajets « domicile – point de ramassage » pour chaque rotation. Ils doivent également exiger d'eux le port de la ceinture de sécurité.

9.1.3- Obligations du conducteur :

Le personnel de conduite de l'entreprise doit veiller au respect des consignes de sécurité, faire preuve de correction et de courtoisie vis-à-vis des élèves transportés. Conformément à la réglementation, **l'utilisation du téléphone portable est proscrite en situation de conduite et le conducteur à interdiction de fumer à l'intérieur de l'habitacle.**

Il doit :

- S'assurer du bon état de fonctionnement du car (éléments visibles), contrôler les périodes de révision et de contrôle technique,
- Avoir une assurance en bonne et due forme et en cours de validité,
- Eviter les accélérations ou freinages brusques (sauf en cas d'urgence),
- **Respecter le Code de la Route,**
- **Vérifier les cartes de transport permettant l'accès au car,**
- **Respecter l'itinéraire des circuits quels que soient les horaires,**
- Respecter les prescriptions figurant au contrat lié au SMT,
- S'assurer des conditions d'évacuation d'urgence du véhicule en cas de nécessité.

Article 9.2 – Contrôles, sécurité, indiscipline et sanctions

9.2.1 – Contrôles, sécurité, indiscipline

Les agents du SMT (Corps de contrôle) peuvent à tout moment contrôler l'application du présent règlement.

Le transporteur et ses conducteurs disposent également du pouvoir de contrôle d'accès aux véhicules et doivent veiller à la bonne application du présent règlement.

Toutes les infractions constatées seront portées à la connaissance du SMT dans les meilleurs délais. Dans ce cas, les élèves sont tenus de faire connaître leur identité à la demande des agents de contrôle ou du transporteur ou de toute personne habilitée par le SMT.

D'une manière générale, toute personne constatant une anomalie dans l'exécution du service peut en faire état auprès des services du SMT.

En cas d'indiscipline d'un enfant, à défaut d'accompagnateur, le conducteur signale les faits au responsable de l'entreprise de transport qui saisit l'autorité organisatrice pour traitement. Le SMT met au service du transporteur, dans certains cas, des agents de médiation qui veilleront au respect des consignes de sécurité et de discipline lors des

trajets scolaires. Ces agents rendent compte au SMT des faits susceptibles de nuire au bon fonctionnement du transport scolaire. Ils peuvent être amenés à contrôler la possession d'un titre de transport scolaire valide délivré par le SMT.

Le SMT prend les dispositions qui s'imposent selon le règlement et agit selon les clauses du présent règlement. Il engage éventuellement la mise en œuvre de l'une des sanctions prévues par l'article 2.3.

Les actes d'indiscipline répétitifs, de non-respect des autres voyageurs, les actes de dégradation du matériel et de mise en danger du transport seront signalés aux autorités de police ou de gendarmerie si nécessaire. Dans certains cas très spécifiques, le Procureur de la République pourra être saisi.

9.2.2 – Comportements susceptibles d'entraîner une sanction

Il est rappelé aux élèves qu'il est notamment interdit de :

- Parler au conducteur sans motif valable,
- Se déplacer dans le couloir central pendant le trajet,
- Provoquer ou distraire le conducteur par des cris, chahuts, bousculades,
- Jouer, crier, lancer des projectiles,
- Cracher,
- Fumer, utiliser des allumettes et briquets,
- Manger et/ou boire à l'intérieur du bus
- Boire de l'alcool ou toute substance prohibée,
- Dégrader ou voler le matériel, dégrader le véhicule,
- Manipuler des objets tranchants (cutters, couteaux, ciseaux...),
- Actionner les dispositifs d'ouverture avant l'arrêt complet du véhicule,
- Manipuler les ouvertures de secours sans aucune raison valable,
- Faire sonner les téléphones portables ou tout autre objet et appareil à effet sonore,

- D'une manière générale, d'avoir un comportement de nature à compromettre le fonctionnement normal du service public ou l'application des consignes de sécurité,

Cette liste n'est pas exhaustive. Aussi, tout élève coupable d'indiscipline se verra sanctionner selon la gravité de ses actes.

Outre les sanctions disciplinaires susceptibles d'être prononcées, le SMT se réserve le droit de demander réparation des préjudices causés par les usagers du service, y compris des dégradations causées aux véhicules de transport.

9.2.3 Procédures disciplinaires

Les élèves ne respectant pas les dispositions du présent règlement engagent leur propre responsabilité s'ils sont majeurs. La responsabilité de leurs parents ou celle de leurs représentants légaux sera engagée s'ils sont mineurs.

Le SMT est seul compétent pour procéder à l'application des sanctions prévues au présent règlement.

Les sanctions vont de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive des transports scolaires.

Avant toute sanction, la personne visée par la procédure sera invitée à présenter ses observations orales ou écrites sur le comportement reproché (droits de la défense).

En cas d'impossibilité de se rendre à une convocation, des observations écrites devront être formulées par la personne visée par la procédure, ou par ses parents ou représentants légaux, sur les faits reprochés et leur contexte.

L'examen de ces documents pourra nécessiter cependant un entretien contradictoire avec, notamment, le transporteur et le conducteur, le contrôleur ou toute personne habilitée par le SMT, qui aurait pu également relater les faits par écrit.

Le SMT se réserve la faculté d'appréciation du degré de l'indiscipline et/ou de la faute. La procédure disciplinaire interviendra selon le processus suivant :

FAUTE DE CATEGORIE 1	
AVERTISSEMENT	
<i>Comportements susceptibles d'entraîner cette sanction</i>	<i>Procédures SMT</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non présentation du titre de transport ▪ Titre de transport non valide ▪ Non-respect des consignes de sécurité : non port de la ceinture de sécurité, déplacements intempestifs dans le car, ... ▪ Dégradation volontaire de faible importance ▪ Insolence : propos et/ou attitudes impertinent(e)s ou méprisant(e)s envers le chauffeur, les autres usagers, les contrôleurs, et toute autre personne habilitée par le SMT,... 	<ol style="list-style-type: none"> 1) <i>Exposé des faits reprochés à la famille par téléphone, fax, sms, mails ou courriers,</i> 2) <i>Recueil des observations au titre des droits de la défense</i> 3) <i>Courrier d'avertissement adressé, en envoi simple à la famille par le SMT</i>

FAUTE DE CATEGORIE 2

EXCLUSION TEMPORAIRE DE 3 JOURS A UN MOIS

Cette sanction est prononcée dans le cas d'une faute dont la gravité ne justifie pas une exclusion définitive

Comportements susceptibles d'entraîner cette sanction	Procédures SMT
<ul style="list-style-type: none">▪ Récidive faute catégorie 1▪ Insultes : grossièretés, injures, gestes déplacés envers les élèves, le chauffeur, les contrôleurs et toute autre personne habilitée par le SMT▪ Menaces graves▪ Bagarre à l'arrêt ou à l'intérieur du car▪ Consommation tabac et/ou alcool à l'intérieur du car▪ Manipulation des portes et/ou du dispositif de sécurité sans raison valable▪ Falsification du titre de transport▪ Vol des éléments du car▪ Dégradation volontaire entraînant une immobilisation temporaire du car	<ol style="list-style-type: none">1) <i>Convocation de l'élève et de ses parents au SMT pour l'exposé des faits reprochés,</i>2) <i>Recueil des observations au titre des droits de la défense,</i>3) <i>Courrier d'exclusion temporaire soumis à l'avis du chef d'établissement, adressé en envoi recommandé avec accusé de réception (RAR), aux parents (ou représentant légal).</i>

FAUTE DE CATEGORIE 3

EXCLUSION DEFINITIVE

Cette sanction est prononcée dans le cas d'une faute et/ou une récidive

<i>Comportements susceptibles d'entraîner cette sanction</i>	<i>Procédures SMT</i>
<ul style="list-style-type: none">▪ Récidive faute catégorie 2▪ Agression et violence grave▪ Introduction/usage d'objets dangereux (cutter, couteau, ciseaux, briquet...)▪ Introduction/usage de produits dangereux▪ Introduction/usage de substances illicites	<ol style="list-style-type: none">1) <i>Convocation de l'élève et de ses parents au SMT pour l'exposé des faits reprochés et de l'intention de prononcer une sanction d'exclusion définitive,</i>2) <i>Exclusion provisoire, à titre conservatoire, de l'élève prononcée par le SMT,</i>3) <i>Recueil des observations au titre des droits de la défense,</i>4) <i>Exclusion définitive de l'élève selon la gravité des faits prononcés par le Préfet après avis du Recteur d'Académie, accompagnée d'un courrier en envoi recommandé notifié aux parents (ou représentants légaux).</i>

Les sanctions et fautes visées précédemment n'épuisent pas le pouvoir disciplinaire du SMT qui conserve la faculté de sanctionner des actes ou comportements de nature à porter atteinte au bon fonctionnement du service public ou à l'application des règles de sécurité.

Article 9.3 – Acceptation du présent règlement

Ce présent règlement est consultable sur le site internet du SMT

www.syndicatmixtedestransports.fr, rubrique « transport scolaire ».

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

JT. FAUSTIN 1 & 2 et HILARION LEOGANE (Abymes)

<p>ABYMES</p> <p>11</p> <p><u>Transporteur</u> Transport du Centre</p>	<p>Ecole de Boricaud– Carrefour Boricaud/Chazeau – 3 Chemins (Jabrun St-Cyr) – 3 Chemins Chazeau – Route de Pavé – Impasse Réveillé – René Cocq – 2^{ème} pont Nord – 2^{ème} Pont – Ancienne Ecole de Chazeau – Chapelle Doubs – Rue Lamalle – Supérette Nofrap – Tamarin – Tamarin Sud – Route Desravinière – Rue Baden – 4 Chemins Bis – 4 Chemins</p> <p>Départ : 07h00 – Retour : 15h30 (L-M-J-V) Mercredi : 07h00 - 11h15</p>	<p>Annuel</p> <p>21,00 €</p>
<p>ABYMES</p> <p>12</p> <p><u>Transporteur</u> Transport du Centre</p>	<p>Route de Coma – Ecole Primaire Jean Noël Olimé – Route Papin – Compper – Blanchard Beausoleil – Mascou – La Digue Fidelin – Mare Fidelin – Papin Nord – J. Longfort – Route de Papin – Goulin Centre – Goulin – Goulin Est – Carrefour Goulin – Belle Place – Montée Masselas – Rue Chabus – Impasse Farhasmane – Carrefour Bouliqui – Carrefour Leroux Est – Impasse R. Lambert – Impasse Frédéric – Ecole de Boisvin – Carrefour Boisvin – London – Rue Charlemagne – Route de Bonnier Nord – Pont de Caraque – Pont de Nérée – Rue de la Poterie – Daniel Capou -</p> <p>Départ : 07h00 – Retour : 15h30 (L-M-J-V) Mercredi : 07h00 - 11h15</p>	<p>Annuel</p> <p>21,00 €</p>
<p>ABYMES</p> <p>13</p> <p><u>Transporteur</u> Transport du Centre</p>	<p>Canal Perrin- Route de Golconde – Rue Golconde/Palétuviers – Rue Jean Tony – Gaoza – La Pépinière – Chemin de Belle Plaine-</p> <p>Départ : 07h00 – Retour : 15h30 (L-M-J-V) Mercredi : 07h00 - 11h15</p>	<p>Annuel</p> <p>19,00 €</p>
<p>ABYMES</p> <p>14</p> <p><u>Transporteur</u> Transport du Centre</p>	<p>Caduc – Village Caduc – Impasse de la Redoute – Route de Caduc – Lacazette – Doubs – Nerval d’Orange – Palais Royal Doubs – Val Montana – Boivinière – Pointe d’Or – Carrefour Simonet – 4 Chemins Bis –Toussaint Louverture</p> <p>Départ : 07h00 – Retour : 15h30 (L-M-J-V) Mercredi : 07h00 - 11h15</p>	<p>Annuel</p> <p>19,00 €</p>

Elémentaire Mixte 1 & 2 Louis ANDREA et Cora MAYEKO (Baie-Mahault)

BAIE- MAHAULT 21 <u>Transporteur</u> C.G.T.S	Dumonter Lot MIRTIL – Route de Mazouloute – Chapelle Calvaire – 3 chemins Calvaire – Ecole de Calvaire – Rue Mercan Mercédès – Gossain – Calvaire chapelle 2 – Ecole de Bragelogne – Route de Bragelogne – Saint Alban - 3 Chemins Vénus – Mouthier – Route de Chantilly – Carrefour Raiffer – Blachon – Blachon 1 – Blachon 2 – Gendarmerie Baie-Mahault – Mixte Bourg 1 et 2 Louis Andréa/ Cora Mayéko <i>1 rotation matin et soir :</i> Départ : 07h15 – Retour : 16h45 (L-M-J-V)	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
BAIE- MAHAULT 22 <u>Transporteur</u> C.G.T.S	Gendarmerie Baie-Mahault – Blachon 2 -Blachon 1 – Blachon – Carrefour Raiffer – Route de Chantilly – Mouthier – 3 Chemins Vénus – 3 Chemins Plaisance – Domaine de Biglette – Plaisance – Rés. Les Colibris – Convenance 2 – C. Cial de Convenance – Rd Pt de Jabrun - Mixte Bourg 1 et 2 Louis Andréa/ Cora Mayéko <i>1 rotation matin et soir :</i> Départ : 07h15 – Retour : 16h45 (L-M-J-V)	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
BAIE- MAHAULT 23 <u>Transporteur</u> C.G.T.S	Dalciat – Wonche Foyer – Route de Wonche 1 – Wonche Lot. Semsamar – Dupuy – Route de Castelbon 6 – Route de Castelbon 5 – Route de Castelbon 4 – Route de Castelbon 3 – Route de Castelbon 2 – Route de Castelbon – Digue/Castelbon – Carrefour Raiffer – Haut Budan – Domaine de Fond Budan - Rés. Basilic – Fonds Budan – Budan – 3 Chemins de Fonds Budan - Mixte Bourg 1 et 2 Louis Andréa/ Cora Mayéko <i>1 rotation matin et soir :</i> Départ : 07h15 – Retour : 16h45 (L-M-J-V)	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
BAIE- MAHAULT 24 <u>Transporteur</u> C.G.T.S	Lot Fonds Sarail « Les Tamarins » – Terrain Agathon/Maison de quartier Simon Sinzonitte – Camp Dugommier – Lot La Martingale – Ecole Elémentaire de la Jaille - Ecole Privée de la Jaille – Ecole Elémentaire de la Jaille – C. Cial Destreland – Rés. Pépinière - Mixte Bourg 1 et 2 Louis Andréa/ Cora Mayéko <i>1 rotation matin et soir :</i>	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €

	Départ : 07h15 - Retour : 16h45 (L-M-J-V)		
BAIE-MAHAULT 25 <u>Transporteur</u> C.G.T.S	Moudong Sud (Rue J-Claude PARIS) –Les Collines de Moudong – Les Citronniers (Moudong Centre) - Complexe Sportif de Moudong (Moudong Nord) – Lycée de Bel Air – C.Cial Destreland - Rés Pépinière – Les Acacias – Bld Destrellan – Stade - Mixte Bourg 1 et 2 Louis Andréa/ Cora Mayeko	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
	1 rotation matin et soir : Départ : 07h15 - Retour : 16h45 (L-M-J-V)		
Groupe Scolaire de CALVAIRE (Baie-Mahault)			
BAIE-MAHAULT 31 <u>Transporteur</u> SARL TRANSLOM	Calvaire / chapelle - Calvaire / Chapelle 2 - Gossain - Digue / Castelbon - Route de Castelbon - Route de Castelbon 2 - Route de Castelbon 3 -Route de Castelbon 4- Route de Castelbon 5 - Route de Castelbon 6- Dupuy - Dalciat- Dalciat 4- Wonche/Foyer -Route de wonche 1-Wonche/Lot Semsamar - Route de wonche 2- Route de wonche 3 - Bonfils / Calvaire - Ecole de Calvaire.	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
	1 rotation matin et soir : Départ : 07h15 - Retour : 16h45 (L-M-J-V)		
Elémentaire de la JAILLE (Baie-Mahault)			
BAIE-MAHAULT 41 <u>Transporteur</u> C.G.T.S	Lotissement La Martingale –Terrain Agathon/Maison de quartier Simon Sinzonitte – Camp Dugommier – Lotissement Fond Sarail « Les Tamarin » - Ecole Privée de la Jaille - Ecole Elémentaire de la Jaille	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
	1 rotation matin et soir : Départ : 07h15 - Retour : 16h45 (L-M-J-V)		
Ecole primaire de Beauséjour (Désirade)			
<u>Transporteur</u> Transport du Centre	Débarcadère – Les Galets – Déchetterie – Aerodrome – Beauséjour – Ecole de Beauséjour – Cimetière – Bourg – Débarcadère – Débarcadère 1 – Parcours Sportif – Le Désert – Baie Mahault 3 – Baie Mahault 4 – Centre Equestre - Le Souffleur – La Plage du Souffleur – Point de Vue – Collège Maryse CONDE – Débarcadère 1 – Débarcadère – Bourg – Cimetière – Ecole primaire de Beauséjour		Annuel 70,00 €
	1 rotation matin et soir Départ : 07h30 - Retour : 16h15 (L-M-J-V)		

Elémentaire Suzanne ROLLON de POUCKET (Gosier)			
GOSIER 51 <u>Transporteur</u> EURL CONCEPT TRANSPORT	Mare à Bwe – Rosine – Carrefour Labouaye – Belle Plaine – Source de Poucet – Bin à té – Impasse Valuette – Impasse Manno – Mathurin – Impasse Gengoul – Carrefour Mathurin – Besson Est – Morne Diavet – Besson Ouest – Réjouï – Mascotte – Labrousse – C. Cial Bas du Fort – Bas du Fort – Grand Baie – Elémentaire Suzanne Rollon de Poucet <i>1 rotation matin et soir :</i> <i>Départ : 07h00 – Retour : 15h30 (L-M-J-V)</i> <i>Mercredi : 07h00 - 11h15</i>		Gratuit
Elémentaire Klébert MOINET de MARE-GAILLARD (Gosier)			
GOSIER 52 <u>Transporteur</u> EURL CONCEPT TRANSPORT	Beumanoir – Bertrand – Michaux/Beumanoir – Bernard – Kervino – Carrefour Beumanoir/RN4 – Mare Gaillard Ecole – Mare Gaillard (Elémentaire Klébert MOINET de Mare-Gaillard) <i>1 rotation matin et soir</i> <i>Départ : 07h00 – Retour : 15h30 (L-M-J-V)</i> <i>Mercredi : 07h00 - 11h15</i>		Gratuit
Mixte BOURG 1 L. CALENDRIER BICEP (Sainte-Anne)			
Mixte BOURG 2 Ginette MARAGNES (Sainte-Anne)			
SAINTE-ANNE B1A <u>Transporteur</u> Transport Les 6F	Durivage – Guillon Germain – Maudette - Champ Vert - Fonds Thézan – Durivage 2 – Ecole mixte Bourg 1 Lucie CALENDRIER BICEP & Bourg 2 Ginette MARAGNES <i>1 rotation matin et soir :</i> <i>Départ : 7h00– Retour : 16h30 (L-M-J-V)</i>	Trim. 25,00 €	Annuel 75,00 €
SAINTE-ANNE B1B <u>Transporteur</u> Transport Les 6F	Gissac –FFrench – Tickens – Castaing Montmain - Ecoles mixtes 1 & 2 du Bourg <i>1 rotation matin et soir :</i> <i>Départ : 7h00– Retour : 16h30 (L-M-J-V)</i>	Trim. 25,00 €	Annuel 75,00 €
Elémentaire R & G Mathurine de DESHAUTEURS (Sainte-Anne)			
SAINTE-ANNE B1C <u>Transporteur</u> Transport	Fonds Barotte – Carrefour Deshauteurs– Lamar - Carrefour de Cavanière - Eucher – Elémentaire R & G Mathurine de Deshauteurs <i>1 rotation matin et soir :</i> <i>Départ : 7h00– Retour : 16h30 (L-M-J-V)</i>	Trim. 25,00 €	Annuel 75,00 €

<i>Les 6F</i>			
Elémentaire A. LAZARD de DOUVILLE (Sainte-Anne)			
SAINTE-ANNE B1D <i>Transporteur</i> Transport <i>Les 6F</i>	L'Henriette - Gentilly - Richeplaine - Chateaubrun - Bois Lomard - Cinq Etangs - Bérard - Richer - Cocoyer - Bel Etang - Ecole A. LAZARD de Douville 1 rotation matin et soir : Départ : 7h00 - Retour : 16h30 (L-M-J-V)	Trim. 25,00 €	Annuel 75,00 €

COLLÈGES

Alexandre ISAAC et Aurélie LAMBOURDE (Abymes)

ABYMES 61 <i>Transporteur</i> Transport <i>du Centre</i>	Ecole de Boricaud - Carrefour Boricaud/Chazeau - 3 Chemins (Jabrun St-Cyr) - 3 Chemins Chazeau - Route de Pavé - Impasse Réveillé - René Cocq - 2^{ème} pont Nord - 2^{ème} Pont - Ancienne Ecole de Chazeau - Chapelle Doubs - Chemin de la Balance - Rue Lamalle - Supérette Nofrap - Tamarin - Tamarin Sud - Route Desravinière - Rue Baden - 4 Chemins Bis - 4 Chemins Collège A. Isaac /Collège Aurélie LAMBOURDE 1 rotation matin et soir Départ : 06h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 - 12h15	Annuel 21,00 €
ABYMES 62 <i>Transporteur</i> Transport <i>du Centre</i>	Route de Coma - Ecole Primaire Jean Noël Olimé - Route Papin - Compper - Blanchard Beausoleil - Mascou - La Digue Fidelin - Mare Fidelin - Papin Nord - J. Longfort - Route de Papin - Goulin Centre - Goulin - Goulin Est - Carrefour Goulin - Belle Place - Montée Masselas - Rue Chabus - Impasse Farhasmane - Carrefour Bouliqui - Carrefour Leroux Est - Impasse R. Lambert - Impasse Frédéric - Ecole de Boisvin - Carrefour Boisvin - London - Rue Charlemagne - Route de Bonnier Nord - Pont de Caraque - Pont de Nérée - Rue de la Poterie - Collège A. Isaac /Collège Aurélie LAMBOURDE 1 rotation matin et soir Départ : 05h55 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 05h55 - 12h15	Annuel 21,00 €

<p>ABYMES 63 <u>Transporteur</u> Transport du Centre</p>	<p>Canal Perrin - Route de Golconde - Rue Golconde/Palétuviers - Rue Jean Tony - Gaoza - La Pépinière - Chemin de Belle Plaine Collège A. Isaac / Collège Aurélie LAMBOURDE</p> <p>1 rotation matin et soir Départ : 06h15- Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h15 - 12h15</p>	<p>Annuel</p> <p>19,00 €</p>
<p>ABYMES 64 <u>Transporteur</u> Transport du Centre</p>	<p>Caduc - Village Caduc - Impasse de la Redoute - Route de Caduc - Lacazette - Doubs - Nerval d'Orange - Palais Royal Doubs - Val Montana - Boivinière - Pointe d'Or - Carrefour Simonet - 4 Chemins Bis - 4 Chemins - Toussaint Louverture - Collège A. Isaac / Collège Aurélie LAMBOURDE</p> <p>1 rotation matin et soir Départ : 06h15 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h15 - 12h15</p>	<p>Annuel</p> <p>19,00 €</p>
Maurice SATINEAU (Baie-Mahault)		
<p>BAIE-MAHAULT 71 <u>Transporteur</u> C.G.T.S.</p>	<p>Dumonter Lot MIRTIL - Route de Mazouloute - Chapelle Calvaire - 3 Chemins Calvaire - Ecole de Calvaire - Rue Mercan Mercedes - Gossain - Calvaire Chapelle 2 - Ecole de Bragelogne - Route de Bragelogne - Saint Alban - 3 Chemins Vénus - Mouthier - Rte de Chantilly - Carrefour Raiffer - Blachon - Blachon 1 - Blachon 2 - Gendarmerie de Baie-Mahault - Collège Maurice Satineau</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 - 12h25</p>	<p>Trim.</p> <p>30,00 €</p> <p>Annuel</p> <p>90,00 €</p>
<p>BAIE-MAHAULT 72 <u>Transporteur</u> C.G.T.S.</p>	<p>Gendarmerie de Baie-Mahault - Blachon 2 - Blachon 1 - Blachon - Carrefour Raiffer - Route de Chantilly - Mouthier - 3 Chemins Vénus - 3 Chemins Plaisance - Domaine de Biglette - Plaisance - Rés. Les Colibris - Convenance 2 - C.Cial de Convenance - Rd Pt Jabrun - Collège Maurice Satineau</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 - 12h25</p>	<p>Trim.</p> <p>30,00 €</p> <p>Annuel</p> <p>90,00 €</p>

BAIE-MAHAULT 73 <u>Transporteur</u> C.G.T.S.	Dalciat – Wonche Foyer – Rte de Wonche 1 – Wonche Lot Semsamar – Dupuy – Route de Castelbon 6 – Route de Castelbon 5 – Route de Castelbon 4 – Route de Castelbon 3 – Route de Castelbon 2 – Route de Castelbon – Digue Castelbon - Haut Budan – Domaine de Fonds Budan – Rés Basilic – Budan – 3 Chemins Fonds Budan - Collège Maurice Satineau 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 - 12h25	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
BAIE-MAHAULT 74 <u>Transporteur</u> C.G.T.S.	La Jaille Fonds Sarail/Lot Fonds Sarail « Les Tamarins » – Terrain Agathon/Maison de quartier Simon Sinzonitte– Camp Dugommier – Lot La Martingale – Ecole Privée de la Jaille – Ecole Elémentaire de la Jaille – C. Cial Destreland – Rés. Pépinière - Collège Maurice Satineau 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 - 12h25	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
BAIE-MAHAULT 75 <u>Transporteur</u> C.G.T.S.	Moudong Sud (Rue J-Claude PARIS) – Les Collines de Moudong - Les Citronniers (Moudong Centre) – Complexe Sportif de Moudong (Moudong Nord) – Lycée de Bel Air – Rés Pépinière – Les Acacias – Bld Destrellan - Stade - Collège Maurice Satineau 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 - 12h25	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
GOURDELIANE (Baie-Mahault)			
BAIE-MAHAULT 81A <u>Transporteur</u> C.G.T.S.	Les Citronniers (Moudond Centre) – Les Collines de Moudong – Moudong Sud (Rue J-Claude Paris) – Rd Pt Moudong – Parc de la Jaille – Ecole Privée de la Jaille – Ecole Elémentaire de la Jaille - C.Cial Destreland – Rés Pépinière – Les Acacias – Bld de Destrellan – Stade – Collège M. Satineau – Fonds Richer - Belcourt - Collège de Gourdeliane 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V)-	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €

	Mercredi : 06h00 - 12h15		
BAIE- MAHAULT 81B <u>Transporteur</u> C.G.T.S	3 Chemins Plaisance – 3 Chemins Vénus – Bonnardel – Rue Mercan Mercedes – Dumonter Lot MIRTIL – Route de Mazouloute – Chapelle Calvaire – 3 Chemins Calvaire – Bonfils Calvaire – Route de Wonche 3 – Route de Wonche 2 – Wonche Lot. Semsamar - - Route de Wonche 1 – Wonche Foyer – Dalciat 3 – Dalciat – Dupuy – Route de Castelbon 6 – Route de Castelbon 5 – Route de Castelbon 4 – Route de Castelbon 3 – Route de Castelbon 2 – Route de Castelbon – Digue Castelbon – Haut Budan – Domaine de Fonds Budan - Rés Basilic – Budan – Fonds Budan – 3 Chemins Fonds Budan - Collège de Gourdeliane 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 - 12h15	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
BAIE- MAHAULT 81C <u>Transporteur</u> C.G.T.S	Calvaire Chapelle 2 – Gossain – Bonnardel/Calvaire – Bonnardel – Ecole de Bragelogne – Route de Bragelogne – Saint Alban – 3 Chemins Vénus – Mouthier – Route de Chantilly – Carrefour Raiffer – Blachon - Blachon 1 – Blachon 2 – Gendarmerie Baie-Mahault - Collège de Gourdeliane 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 - 12h15	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
Maryse CONDE (Désirade)			
<u>Transporteur</u> Transport du Centre	Débarcadère – Les Galets – Déchetterie – Aerodrome – Beauséjour – Ecole de Beauséjour – Cimetière – Bourg – Débarcadère – Débarcadère 1 – Parcours Sportif – Le Désert – Baie Mahault 3 – Baie Mahault 4 – Centre Equestre - Le Souffleur – La Plage du Souffleur – Point de Vue – Collège Maryse CONDE 1 rotation matin et soir : Départ : 06h30 - Retour : 15h45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h30 - 12h20		Annuel 70,00 €

Edmond BAMBUCK (Gosier)

<p>GOSIER</p> <p>91A</p> <p><i>Transporteur</i> SA PAJAMANDY</p>	<p>Grande Ravine Ecole – Frechou/Pavé – Goudenance – 3 Chemins de Tombeau – Grand Mare – Ecole Cocoyer – Carrefour Cocoyer – Sortie Labouaye – Mare à Bwè – Rosine – Carrefour Labouaye – Belle Plaine – Collège Edmond Bambuck</p> <p>1 Rotation matin et soir :</p> <p>Départ : 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi : 06h00-12h15 Vendredi : 06h00-16h15</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>20,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>60,00 €</p>
<p>GOSIER</p> <p>91B</p> <p><i>Transporteur</i> SA PAJAMANDY</p>	<p>Labrousse – Mascotte – Réjoui – Besson Ouest – Morne Diavet – Besson Est – Carrefour Mathurin – Goyave – Impasse Gengoul – Impasse Manno – Impasse Valuette – Bin à Té – Source Poucet – Poucet – Ecole de Poucet – Collège Edmond Bambuck</p> <p>1 Rotation matin et soir</p> <p>Départ : 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi : 06h00-12h15 Vendredi : 06h00-16h15</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>20,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>60,00 €</p>
<p>GOSIER</p> <p>92A</p> <p><i>Transporteur</i> SA PAJAMANDY</p>	<p>Grand Bois Ecole – Bois Joly – Fond Homard – Moreau – Fafa – Carrefour Route de Moreau – Carrefour Bouliqui – Carrefour Leroux Est – Madeleine – Carrefour Leroux L7A – Pont de Périclès – Impasse Petit Etang – Leroux – Impasse Leroux – Carrefour Leroux – Carrefour Champagne – Tombeau – Goudenance – La Frechou/Pavé – Grande Ravine Ecole – Périnet/Grande Ravine – Périnet – Houezel – Docteur Hélène – Collège Edmond Bambuck</p> <p>1 Rotation matin et soir</p> <p>Départ : 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J)</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>20,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>60,00 €</p>

	Mercredi : 06h00 12h15 Vendredi : 06h00-16h15		
GOSIER 92B <i>Transporteur</i> SA PAJAMANDY	Carrefour Mare Café - Fonds Grand Bois - Morne Sinsson - Impasse Popotte - Ma Source - Impasse Nonnon - Bois Joli - Moro - Bouliqui - Leroux - Carrefour Leroux - Carrefour Champagne - Tombeau - Goudenance - La Frechou/Pavé - Grande Ravine Ecole - Périnet/Grande Ravine - Périnet - Houezel - Docteur Hélène - Collège Edmond Bambuck 1 Rotation matin et soir Départ : 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi : 06h00 12h15 Vendredi : 06h00-16h15	Trim. 20,00 €	Annuel 60,00 €
GOSIER 93A <i>Transporteur</i> SA PAJAMANDY	Mare-Gaillard (Elémentaire Klébert MOINET) Mare Gaillard Ecole (Marcel ARMANTINE) - Colline des 500 pas - Impasse Vercinot - Pliane Bellevue 2 - Pliane Bellevue - Saint Hilaire - Mitaud/Saint Hilaire - Mitaud - Fond Bel Air - Païnanou - Dunoyer - Dampierre - Grande Ravine - Riviera -Belle Plaine - Collège Edmond Bambuck 1 Rotation matin et soir - Départ : 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J) - Mercredi : 06h00 12h15 Vendredi : 06h00-16h15	Trim. 20,00 €	Annuel 60,00 €
GOSIER 93B <i>Transporteur</i> SA PAJAMANDY	Dampierre - Dunoyer - Lycée Hôtelier - Saint Félix - Les Salines - Plage des Salines - Montée des Salines - Mare Gaillard - Impasse Vercinot - Pliane - Grande Ravine - Collège Edmond Bambuck 1 Rotation matin et soir - Départ : 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J) - Mercredi : 06h00 12h15 Vendredi : 06h00-16h15	Trim. 20,00 €	Annuel 60,00 €
GOSIER 94A <i>Transporteur</i> SA PAJAMANDY	Kervino - Domaine de Kervenou - Bernard - Michaux/Beuamanoir - Bertrand - Beauamanoir - Bois de Rose - Gampo - Fonds Gampo - Fonds Pierre - Impasse Barbin - Ecole de Port Blanc - Dubois - Chemin Bananier - Mondor - Kancel - Jean-Baptiste - Galin - La Frechou/Pavé - Grande Ravine Ecole - Riviera - Belle Plaine - Collège E. Bambuck 1 Rotation matin et soir Départ : 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi : 06h00 12h15 - Vendredi : 06h00-16h15	Trim. 20,00 €	Annuel 60,00 €

<p>GOSIER</p> <p>94B</p> <p><i>Transporteur</i> SA PAJAMANDY</p>	<p>Beaumanoir – Bois de Rose – Gampo – Fonds Gampo – Fonds Pierre – Impasse Barbin – Ecole Port Blanc – Dubois – Chemin Bananier – Mondor – Kancel – Jean Baptiste – Galin – La Frechou/Pavé – Grande Ravine Ecole – Riviera – Belle Plaine – Collège Edmond Bambuck</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>20,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>60,00 €</p>
<p>Eugène YSSAP (Sainte-Anne)</p>			
<p>GOSIER</p> <p>A2</p> <p><i>Transporteur</i> Transport Les 6F</p>	<p>Sommet de Salines – Bernard – Beaumanoir – Jacotière – Collège Eugène YSSAP</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ 06h15- Retour : 16h15 (L-M-J) Mercredi-Vendredi : 06h15 –12h25</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>25,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>75,00 €</p>
<p>SAINTE-ANNE</p> <p>B2A</p> <p><i>Transporteur</i> Transports COMMUN</p>	<p>Belle Place – Grands-Fonds - Pavillon – Pavillon 1 – Saint Paul 1 - Louisiane – Tickens – Collège Eugène Yssap</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ 06h10- Retour : 16h15 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h10 –12h25</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>
<p>SAINTE-ANNE</p> <p>B2B</p> <p><i>Transporteur</i> Transports COMMUN</p>	<p>Fonds Barotte – Carrefour Deshauteurs – Fouché – Burat – Collège Eugène Yssap</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ 06h10- Retour : 16h15 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h10 –12h25</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>
<p>SAINTE-ANNE</p> <p>B2C</p> <p><i>Transporteur</i> Transports COMMUN</p>	<p>Durivage – Guillon Germain – Maudette - Champ Vert - Fonds Thézan – Durivage 2 – Collège Eugène Yssap</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ 06h10- Retour : 16h15 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h10 –12h25</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>
<p>SAINTE-ANNE</p> <p>B2D</p>	<p>Bois Lomard - Cinq Etangs – Bérard – Marly – Ti Moulin – Stade Richeplaine – Richeplaine – Carrefour Delgrès – Route de Richeplaine - Sainte Rose – Surgy – Morne de Surgy – Carrefour Moulin</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>

<u>Transporteur</u> Transports COMMIN	Loery - Châteaubrun - Tickens - Ffrench - Castaing Montmain - Collège Eugène Yssap 1 Rotation matin et soir : Départ 06h10- Retour : 16h15 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h10 -12h25		
SAINT-FRANCOIS A2A <u>Transporteur</u> Transports VIRAPIN Claudy	Village - Rés Karukéra - Ecole Pointe des Châteaux - Karouane - Le Balaou - Saint Bernard - La Coulée 3 - La Coulée 2 - La Coulée 1 - Golf - Place de l'église - Raisins Clairs - Collège A. Macal - Gorot - Favreau - Belle Allée - Carrefour Bessot - Anse des Rochers - Blonval - Courcelles - Anse à la Barque - Collège Eugène Yssap 1 Rotation matin et soir : Départ 06h10- Retour : 16h15 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h20 -12h25	Trim. 25,00 €	Annuel 75,00 €
O. RAME DECORBIN de DOUVILLE (Sainte-Anne)			
SAINTE-ANNE B3A <u>Transporteur</u> Transport Les 6F	Belle Place - Grands Fonds - Pavillon - Louisiane - Saint Paul - Collège O. Ramé Decorbin 1 rotation matin et soir - : Départ : 6h15 - Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h15 - 13h15	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
SAINTE-ANNE B3B <u>Transporteur</u> Transport Les 6F	Saint Protais - Cinq Etangs - Gentilly - Collège O. Ramé Decorbin 1 rotation matin et soir : Départ : 6h15 - Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h15 - 13h15	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
SAINTE-ANNE B3C <u>Transporteur</u> Transport Les 6F	Gentilly - Richeplaine - Chateaubrun - Cinq Etangs - Bérard - Richer - Cocoyer - Bel Etang - Collège O. Ramé Decorbin 1 rotation matin et soir : Départ : 6h15 - Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi-Vendredi : 06h15 - 13h15	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €
SAINTE-ANNE	Courcelles - Le Helleux - Châteaubrun - Surgy - Richeplaine - Marly - Sainte Rose - Bois Lomard - Cinq Etangs - Bérard - Collège O. Ramé Decorbin	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €

B3D	1 rotation matin et soir Départ : 6h15 - Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi-Vendredi : 06h15 - 13h15		
<u>Transporteur</u> Transport Les 6F			

Alexandre MACAL (Saint-François)

SAINT-FRANCOIS	Village - Rés Karukéra - Ecole Pointe des Châteaux - Karouane - Le Balaou - Saint Bernard - La Coulée 1 - La Coulée 2 - La Coulée 3 - Golf - Collège A. Macal	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
B1A		1 rotation matin et soir : Départ : 6h10 Retour : 16h55 (L-M-J-V) Mercredi : 6h10 - 12h00	17,00 €
<u>Transporteur</u> Transports VIRAPIN Claudy			
SAINT-FRANCOIS	Desbonnes - Route de Pombiray - La Princesse - Ancien Moulin - Desvarieux - Rés Sainte-Marthe - Martin Luther King - Collège A. Macal	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
B1B		1 rotation matin et soir : Départ : 6h10 - Retour : 16h55 (L-M-J-V) Mercredi : 6h10 - 12h00	17,00 €
<u>Transporteur</u> Transports VIRAPIN Claudy			
SAINT-FRANCOIS	Bois de Vipart - Saint-Jacques - Landrieux - Saint-Charles - Foyer Rural - Ecole de Bragelogne - Bragelogne 2 - Favreau - Collège A. Macal	<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>
B1C		1 rotation matin et soir : Départ : 6h10 - Retour : 16h45 (L-M-J-V) Mercredi : 6h10 - 12h00	17,00 €
<u>Transporteur</u> Transports VIRAPIN Claudy			

LYCÉES

MAITRISE DE MASSABIELLE (Pointe-à-Pitre)

<p>GOSIER</p> <p>101</p> <p><i>Transporteur</i> EURL CONCEPT TRANSPORT</p>	<p>Carrefour Cocoyer – Ecole Cocoyer – Grand Mare – Tombeau – Carrefour Champagne – Carrefour Leroux – Impasse Leroux – Leroux – Impasse Petit Etang – Périclès – Carrefour Leroux 2 – Carrefour Mare Café – Délégué – Morne Sinsson – Impasse Popotte – Grand Bois Ecole – Jeandron – Gampo – Bois de Rose – Beaumanoir – Bertrand – Michaux/Beaumanoir – Bernard – Kervino – Carrefour Beaumanoir/RN4 – Mare Gaillard Ecole – Mare Gaillard (Elémentaire Klébert Moinet) – Colline des 500 pas – Impasse Vercinot – Pliane Bellevue 2 – Pliane Bellevue – Saint Hilaire – Mitaud/Saint Hilaire – Mitaud – Fond Bel Air – Painanou – Dunoyer – Rue de l’Habitation – Impasse Syracuse – Rés. Panama – Rés Saint Raphael. Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rd Pt Manne – Montauban – Poucet – Grand Baie – Bas du Fort – C. Cial Bas du Fort – Rés. Fort Fleur d’Epée – Rondpoint Chauvel – CHU Aymes/PAP – Mortenol Maîtrise de Massabielle</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00- Retour : 16h35 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-12h35</p>	<p>Trim.</p> <p>25,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>75,00 €</p>
<p>BAIE-MAHAULT</p> <p>102</p> <p><i>Transporteur</i> EURL CONCEPT TRANSPORT</p>	<p>Stade – Bld de Destrellan – Les Acacias – C. Cial Destreland – Destrellan 2 – La Jaille – Agathon – Maîtrise de Massabielle- P-à-Pitre</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h30 – Retour : 16h35 (L-M-J-V) Mercredi : 06h30 – 12h35</p>	<p>Trim.</p> <p>54,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>162,00 €</p>

MAITRISE DE MASSABIELLE - LP CARNOT (Pointe-à-Pitre)			
SAINTE-ANNE A4A <i>Transporteur</i> TRANSCOM L VOYAGES	Châteaubrun – Lycée Gissac – Gissac - Poirier – Ffrench – Bois Jolan - Mairie Sainte-Anne – Galbas – Cimetière – Durivage – Durivage 1 – Durivage 2 – Carrière - Fonds Thézan – Centre des Arts Pointe-à-Pitre 1 rotation matin et soir : Départ : 6h00- Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00 – 13h15	Trim. 55,00 €	Annuel 165,00 €
SAINT-FRANCOIS A4 / A <i>Transporteur</i> TRANSCOM L VOYAGES	Village – Rés Karukéra – Ecole Pointe des Châteaux – Karouane -Le Balaou – Saint Bernard - La Coulée 3 –La Coulée 2 - La Coulée 1 – Golf – Place de l’église – Morne à Cayes - Raisins clairs – Collège A. Macal – Gorot – Favreau – Bessot – Belle Allée – Anse des Rochers – Blonval – Courcelles – Anse à la Barque - LP Carnot et Maîtrise de Massabielle 1 rotation matin et soir : Départ : 5h15-Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 5h30 – 13h15	Trim. 25,00 €	Annuel 75,00 €
LGT BAIMBRIDGE – LGT JARDIN D’ESSAI – LPO CHEVALIER DE SAINT-GEORGES (Abymes)			
ABYMES 111 <i>Transporteur :</i> SA PAJAMANDY	Ecole de Boricaud - Carrefour Boricaud/Chazeau – 3 Chemins (Jabrun St-Cyr) – 3 Chemins Chazeau – Route de Pavé – Impasse Réveillé – René Cocq – 2 ^{ème} pont Nord – 2 ^{ème} pont – Ancienne Ecole de Chazeau – Chapelle Doubs – Chemin de la Balance – Rue Lamalle – Supérette Nofrap – Tamarin – Tamarin Sud – Route Desravinière – Rue Baden – 4 Chemins Bis – Toussaint Louverture – Boisripeaux Ecole – Boisripeaux –Boisripeaux - Daniel Capou – Providence - LGT Baimbridge/LGT Jardin d’Essai/LPO Chevelier St-Georges		Annuel 21,00 €

	1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 – Retour : 17h45(L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13h15		
ABYMES 112 <u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY	Route de Coma – Ecole Primaire Jean-Noël OLIME - Route Papin- Compper – Blanchard Beausoleil – Mascou – La Digue Fidelin – Mare Fidelin – Papin Nord – J. Longfort – Route de Papin – Goulin Centre – Goulin – Goulin Est – Carrefour Goulin – Belle Place – Montée Masselas – Rue Chabus – Impasse Farhasmane – Carrefour Bouliqui – Carrefour Leroux Est – Impasse R. Lambert – Impasse Frédéric – Ecole de Boisvin – Carrefour Boisvin - London – Rue Charlemagne – Route de Bonnier Nord – Pont de Caraque – Pont de Nérée – Rue de la Poterie – Providence - LGT Baimbridge/LGT Jardin d’Essai/LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir : Départ : 05h55 – Retour : 17h45 (L-M-J-V) Mercredi : 05h55-13h15	<u>Annuel</u> 21,00 €	
ABYMES 113 <u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY	Canal Perrin – Route de Golconde – Rue Golconde/Palétuviers – Rue Jean Tony – Gaoza- La Pépinière – Chemin de Belle Plaine – LGT Baimbridge/LGT Jardin d’Essai/LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 – Retour : 17h45 (L-M-J-V) 6 Mercredi : 06h00-13h15	<u>Annuel</u> 21,00 €	
ABYMES 114 <u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY	Caduc - Village Caduc – Impasse de la Redoute – Route de Caduc – Lacazette – Doubs – Nerval d’Orange – Palais Royal Doubs – Val Montana – Boivinière – Pointe d’Or – Carrefour Simonet – 4 Chemins Bis – Toussaint Louverture – Boisripeaux Ecole – Boisripeaux – Daniel Capou – Providence – LGT Baimbridge/LGT Jardin d’Essai/LPO Chevalier St-Georges 1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 – Retour : 17h45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13h15	<u>Annuel</u> 21,00 €	
GOSIER 115A <u>Transporteur</u>	Collège Edmond Bambuck – Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Anse Tabarin – Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rd Pt Manne – Montauban – Poucet – Grand Baie – Bas du Fort - - LGT Baimbridge/LGT Jardin	<u>Trim.</u> 25,00 €	<u>Annuel</u> 75,00 €

<p>SA PAJAMANDY</p>	<p>d'Essai/LP Chevalier St-Georges</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00- Retour : 17 h 45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00- 13h15</p>		
<p>GOSIER 115B <u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY</p>	<p>Belle Plaine – Carrefour Labouaye – Riviera – Grande Ravine – Dunoyer – Rue de l’Habitation – Impasse Syracuse – Rés. Panama – Rés. Saint Raphael – L’Houezel Centre – L’Houezel – Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Anse Tabarin – Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rondpoint Manne – Montauban – Poucet – Source Poucet – Bin à Té – Impasse Valuette – Impasse Manno –Mathurin – Carrefour Mathurin – Impasse Gengoul – Besson Est – Morne Diavet – Besson Ouest – Route Besson – Impasse Mionette – Chauvel – Chauvel Est - LGT Baimbridge /LGT Jardin d’Essai/LP Chevalier St-Georges</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00- Retour : 17 h 45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00- 13h15</p>	<p><u>Trim.</u> 25,00 €</p>	<p><u>Annuel</u> 75,00 €</p>
<p>GOSIER 115C <u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY</p>	<p>Saint-Félix – Lycée Hôtelier – Dunoyer – Dampierre – Périnet/Grande Ravine – Périnet – Houezel – Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Anse Tabarin – Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rondpoint Manne – Montauban – Poucet – Grand Baie – Bas du Fort - LGT Baimbridge /LGT Jardin d’Essai/LP Chevalier St-Georges</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00- Retour : 17 h 45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00- 13h15</p>	<p><u>Trim.</u> 25,00 €</p>	<p><u>Annuel</u> 75,00 €</p>
<p>GOSIER 115D <u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY</p>	<p>Mare-Gaillard – Colline des 500 pas – Impasse Vercinot – Pliane Bellevue 2 – Pliane Bellevue – Saint-Hilaire – Mitaud/Saint Hilaire – Mitaud – Fond Bel Air – Painanou – Dunoyer – Dampierre – Grande Ravine – Riviera –Belle Plaine –Grand</p>	<p><u>Trim.</u> 25,00 €</p>	<p><u>Annuel</u> 75,00 €</p>

	<p>Baie - Bas du Fort - LGT Baimbridge/LGT Jardin d'Essai/LP Chevalier St-Georges</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00- Retour : 17 h 45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00- 13h15</p>		
<p>GOSIER</p> <p>116A</p> <p><u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY</p>	<p>Kervino - Bernard - Michaux/ Beaumanoir - Bertrand - Beaumanoir -Bois de Rose - Gampo - Fonds Gampo - Fonds Pierre - Impasse Barbin - Ecole Port Blanc - Dubois - Chemin Bananier - Mondor - Kancel - Jean Baptiste - Galin - Frechou/Pavé - Goudenance - Tombeau - Grand Mare - Ecole Cocoyer - Carrefour Cocoyer - Carrefour Labouaye - Médaille Carre - Carrefour Mathurin - Besson Est - Morne Diavet - Besson Ouest - Route Besson - Impasse Mionette - Chauvel - LGT Baimbridge/LGT Jardin d'Essai/LP Chevalier St-Georges</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00- Retour : 17 h 45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13h15</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>25,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>75,00 €</p>
<p>GOSIER</p> <p>116B</p> <p><u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY</p>	<p>Carrefour Mare Café - Fonds Grand Bois - Morne Sinsson - Impasse Popotte - Grand Bois Ecole - Bois Joli - Fod Homard - Moreau - Fafa - Impasse Tassy - Grand Bois - Ma Source - Impasse Nonnon - Carrefour Leroux - Pont de Périclès - Leroux - Impasse Leroux - Carrefour Leroux - Carrefour Champagne - Tombeau - Grand Mare - Ecole Cocoyer - Morne Diavet - Besson Ouest - Impasse Mionette - Chauvel - LGT Baimbridge/LGT Jardin d'Essai/LP Chevalier St-Georges</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06 h 00- Retour : 17 h 45 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13h15</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>25,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>75,00 €</p>
<p>BAIE-MAHAULT</p> <p>117</p> <p><u>Transporteur</u> SA PAJAMANDY</p>	<p>Calvaire Chapelle 2 - Gossain - Bonnardel/Calvaire - Bonnardel - 3 Chemin Vénus - 3 Chemins Plaisance - Domaine de Biglette - Plaisance - Rés Les Colibris - Convenance 2 - C. Cial Convenance - Rd Pt Jabrun - Moudong Sud (Rue J.Claude PARIS) - Les collines de Moudong - Les Citronniers (Moudong Centre) - Complexe Sportif de Moudong - Lycée</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>54,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>162,00 €</p>

	Bel Air (Moudong Nord) – Gymnase Valère Lamy – Stade – Bld de Destrellan – Les Acacias – C. Cial Destreland – Destrellan 2 – La Jaille – Agathon – LGT Baimbridge/LGT Jardin d'Essai/LP Chevalier St-Georges		
--	---	--	--

**UAG FOUILLOLE (Pointe-à-Pitre)
LGT BAIMBRIDGE – LGT JARDIN D'ESSAI –
LPO CHEVALIER DE SAINT-GEORGES (Abymes)**

SAINTE-ANNE A3A <i>Transporteur</i> EURL CONCEPT TRANSPORT	Boisvin – Surgy – Richeplaine – Bérard - Bel Etang – Douville – Calvaire - Grands Fonds - Belle Place - UAG Fouillole - LGT Baimbridge -Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges <i>1 rotation matin et soir :</i> <i>Départ : 6h00- Retour : 17h45 (L-M-J-V)</i> <i>Mercredi : 06h00 – 13h15</i>	Trim. 55,00 €	Annuel 165,00 €
--	---	-----------------------------	-------------------------------

SAINTE-ANNE A3B <i>Transporteur</i> EURL CONCEPT TRANSPORT	Le Helleux – Châteaubrun – Lycée Gissac – Gissac - Poirier – Ffrench – Bois Jolan - Mairie Sainte Anne – Galbas – Cimetièrre - Durivage – Durivage 1 – Durivage 2 – Carrière - Fonds Thézan – UAG - LGT Baimbridge - Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges <i>1 rotation matin et soir :</i> <i>Départ : 6h00- Retour : 17h45 (L-M-J-V)</i> <i>Mercredi : 06h00 – 13h15</i>	Trim. 55,00 €	Annuel 165,00 €
--	--	-----------------------------	-------------------------------

SAINTE-FRANCOIS A3 <i>Transporteur</i> EURL CONCEPT TRANSPORT	Village- Rés Karukéra – Ecole Pointe des Châteaux – Karouane - Le Balaou – Saint Bernard - La Coulée 1 – La Coulée 2 - La Coulée 3 – Golf – Place de l'église – Morne à Cayes - Raisins Clairs – Collège A.Macal – Gorot – Favreau – Bessot – Belle Allée Blonval - Courcelles – Anse à la Barque – UAG - LGT Baimbridge - Jardin d'Essai - LPO Chevalier St-Georges <i>1 rotation matin et soir :</i> <i>Départ : 5h15-Retour : 17h45 (L-M-J-V)</i> <i>Mercredi : 5h50 - 13h15</i>	Trim. 25,00 €	Annuel 75,00 €
---	--	-----------------------------	------------------------------

LGT FELIX PROTO (Abymes)

ABYMES 121	Ecole de Boricaud – Carrefour Boricaud/Chazeau – 3 Chemins (Jabrun St-Cyr) – 3 Chemins Chazeau – Route de Pavé – Impasse Réveillé – René Cocq – 2 ^{ème} Pont Nord – 2 ^{ème} Pont –		Annuel 14,00 €
---------------------------------	---	--	------------------------------

<p><u>Transporteur</u> VOYAGEURS SARL</p>	<p>Ancienne école de Chazeau – Chapelle Doubs – Chemin de la Balance – Rue Lamalle – Supérette Nofrap – Tamarin – Tamarin Sud – Route Desravinière - Rue Baden – 4 Chemins Bis – Toussaint Louverture – Boisripeaux Ecole – Boisripeaux – Daniel Capou – Providence - LGT Félix PROTO</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 06h15 – Retour : 17h15 (L-M-J) - Mercredi - Vendredi : 06h15-13h15</p>	
<p>ABYMES 122</p> <p><u>Transporteur</u> VOYAGEURS SARL</p>	<p>Route de coma – Ecole primaire Jean Noël OLIME – Route Papin – Compper – Blanchard Beausoleil – Mascou – La Digue Fidelin – Mare Fidelin – Papin Nord – J. Longfort – Route de Papin – Goulin Centre – Goulin – Goulin Est – Carrefour Goulin – Belle Place – Montée Masselas – Rue Chabus – Impasse Farhasmane – Carrefour Bouliqui – Carrefour Leroux Est – Impasse R. Lambert – Impasse Frédéric – Ecole de Boisvin – Carrefour Boisvin – London – Rue Charlemagne – Route de Bonnier Nord – Pont de Caraque – Pont de Nérée – Rue de la Poterie – Providence -LGT Félix PROTO</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 06h15 – Retour : 17h15 (L-M-J) - Mercredi et vendredi : 06h15-13h15</p>	<p><u>Annuel</u> 14,00 €</p>
<p>ABYMES 123</p> <p><u>Transporteur</u> VOYAGEURS SARL</p>	<p>Canal Perrin – Route de Golconde – Rue Golconde/Palétuviers – Rue Jean TONY – Gaoza – La Pépinière – Chemin de Belle Plaine – LGT Félix PROTO</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 06h15 – Retour : 17h15 (L-M-J) - Mercredi et vendredi : 06h15-13h15</p>	<p><u>Annuel</u> 14,00 €</p>
<p>ABYMES 124</p> <p><u>Transporteur</u> VOYAGEURS SARL</p>	<p>Caduc - Village Caduc – Impasse de la Redoute – Route de Caduc – Lacazette – Doubs – Nerval d’Orange – Palais Royal Doubs – Val Montana – Boisvinière – Pointe d’Or – Carrefour Simonet – 4 Chemins Bis – Toussaint Louverture – Boisripeaux Ecole – Boisripeaux –Daniel Capou - Providence – LGT Félix PROTO</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 06h15 – Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi et vendredi : 06h15-13h15</p>	<p><u>Annuel</u> 14,00 €</p>
<p>ABYMES 125A</p> <p><u>Transporteur</u></p>	<p>Boulevard de la Rénovation – Collège de Grand Camp – Gerty Archimède Sud – Rd Pt Miquel – Rés Les Saintes – Rd Pt Ignace 1 – Rd Pt Discount Center – Déchetterie Petit Pérou –</p>	<p><u>Annuel</u> 12,00 €</p>

VOYAGEURS SARL	LGT Félix PROTO <i>1 rotation matin et soir :</i> Départ : 06h15 – Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi et vendredi : 06h15-13h15		
BAIE-MAHAULT 125B <u>Transporteur</u> VOYAGEURS SARL	Stade de Baie-Mahault – Trioncelle – Lot Fonds Sarail « Les Tamarins » - LGT Félix PROTO <i>1 rotation matin et soir :</i> Départ : 06h15 – Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h15-13h15	Trim. 54,00 €	Annuel 162,00 €
LPO CHARLES COEFFIN (Baie-Mahault)			
ABYMES 131 <u>Transporteur</u> C.G.T.S	Providence – Rue de la Poterie – Carrefour Nérée – Pont de Caraque – Mahé – Route de Bonnier Nord – Rue Charlemagne – Carrefour Boisvin – Rue Marin Bonine – Rue J. Manlius Nord – Route de Carlan – Carrefour Beausoleil – Route de Belle Fontaine – Molasse – Chemin de la Balance – Rue Lamalle – Supérette Nofrap – Tamarin – Tamarin Sud – Route Desrainières – Rue Baden – 4 Chemins Bis – 4 Chemins – Toussaint Louverture – Boisripeaux Ecole – Boisripeaux – Daniel Capou – Providence – Rd Pt Dechetterie – Rd Point Discount Center – Ignace 1 – Delgrès – Anquetil – Hibiscus – Vieux Bourg – Rd Pt Miquel/IUFM – Gerty Archimède – Grand Camp – Agathon – La Jaille - LPO Charles COEFFIN		Annuel 42,00 €
BAIE-MAHAULT 132A <u>Transporteur</u> C.G.T.S	Dumonter Lot Mirtil – Route de Mazouloute – Chapelle Calvaire – 3 Chemins Calvaire – Ecole de Calvaire – Rue Mercan Mercedes – Gossain – Calvaire Chapelle 2 – Ecole de Bragelogne – Route de Bragelogne – Saint Alban – 3 Chemins Venus – Mouthier – Route de Chantilly – Carrefour Raiffer – Blachon – Blachon 1 – Blachon 2 – Gendarmerie Baie Mahault - LPO Charles COEFFIN	Trim. 30,00 €	Annuel 90,00 €

<p>BAIE-MAHAULT</p> <p>132B</p> <p><i>Transporteur</i> C.G.T.S</p>	<p>Gendarmerie Baie Mahault - Blachon 2 - Blachon 1 - Blachon - Carrefour Raiffer - Route de Chantilly - Mouthier - 3 Chemins Venus - 3 Chemins Plaisance - Domaine de Biglette - Plaisance - Résidence les Colibris - Convenance 2 - C.C. de Convenance - RD pt de Jabrun - LPO Charles COEFFIN</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17h20 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-12h45</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>
<p>BAIE-MAHAULT</p> <p>132C</p> <p><i>Transporteur</i> C.G.T.S</p>	<p>Dalciat - Wonche Foyer - Route de Wonche 1 - Wonche Lot Semsamar - Dupuy - Route de Castelbon 6 - Route de Castelbon 5 - Route de Castelbon 4 - Route de Castelbon 3 - Route de Castelbon 2 - Route de Castelbon - Digue/Castelbon - Haut Budan - Domaines de Fonds Budan - Résidence Basilic - Fonds Budan - Budan - 3 Chemins de Fonds Budan - LPO Charles COEFFIN</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17h20 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-12h45</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>
<p>BAIE-MAHAULT</p> <p>132D</p> <p><i>Transporteur</i> C.G.T.S</p>	<p>Lot Fonds Sarail - Terrain Agathon - Maison de quartier Simon Sinzonitte - Camp Dugommier - Lot la Martingale - Ecole de la Jaille - C.C de Destrelland - Résidence la Pépinière - LPO Charles COEFFIN</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17h20 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-12h45</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>
<p>BAIE-MAHAULT</p> <p>132E</p> <p><i>Transporteur</i> C.G.T.S</p>	<p>Moudong Sud - Les Collines de Moudong - Les Citronniers (Moudong Centre) - Complexe Sportif de Moudong (Moudong Nord) - Lycée de Bel Air - C.C de Destrelland - Résidence les Pépinières - LPO Charles COEFFIN</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>

	<p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17h20 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-12h45</p>		
<p>GOSIER 133 <u>Transporteur</u> C.G.T.S</p>	<p>Beumanoir – Bertrand – Michaux/Beumanoir – Bernard – Kervino – Carrefour Beumanoir/RN4 – Mare Gaillard Ecole – Mare Gaillard(Elémentaire Klébert MOINET) – Plage des Salines – Salines – Saint-Félix – Lycée Hôtelier – Dunoyer – Dampierre – Périnet/Grande Ravine – Périnet – Houezel – Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rd-Pt Manne – Montauban – Poucet – Grand Baie – Bas du Fort – Blanchard – Agathon – Parc de la Jaille – LPO Charles Coeffin</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17 h 20 (L-M-J-V) - Mercredi : 06h00-12h45</p>	<p>Trim. 25,00 €</p> <p>Trim. 25,00 €</p>	<p>Annuel 75,00 €</p> <p>Annuel 75,00 €</p>
<p>GOSIER 134 <u>Transporteur</u> C.G.T.S</p>	<p>Carrefour Beumanoir/RN4 – Mare Gaillard(Elémentaire Klebert MOINET) – Mare Gaillard - Plage des Salines – Salines – Saint Félix – Lycée Hôtelier - Dunoyer – Dampierre – Périnet/Grande Ravine – Périnet – Houezel – Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rond-Point Manne – Montauban – Poucet – Grand Baie – Bas du Fort – CHU Abyes/PAP – Centre des Arts – Tour Sécid – Bld Charles de Gaulle – Gerty Archimède Sud – Grand Camp – Agathon – Parc de la Jaille – LPO Charles Coeffin</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17 h 20 (L-M-J-V) - Mercredi : 06h00-12h45</p>	<p>Trim. 25,00 €</p>	<p>Annuel 75,00 €</p>
<p>POINTE-A-PITRE 135 <u>Transporteur</u></p>	<p>Centre des Arts – Cités Unies – Légitimus – Rd-Pt Miquel – Gerty Archimède Sud – Grand Camp – Agathon – La Jaille – Parc de la Jaille – Fonds Sarail – LPO Charles COEFFIN</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 06h45 – Retour : 17h20 (L-M-J-V)</p>		<p>Annuel 55,00 €</p>

C.G.T.S	Mercredi : 06h45-12h45		
SAINTE-ANNE A6A <i>Transporteur</i> VIRAPIN Claudy	Châteaubrun – Lycée Gissac – Gissac – Poirier – Ffrench – Bois Jolan – Mairie Sainte Anne – Galbas – Cimetière – Durivage – Durivage 1 – Durivage 2 – Carrière – Fonds Thézan LPO Charles COEFFIN 1 rotation matin et soir : Départ : 5h45-Retour : 17h20 (L-M-J-V) Mercredi : 5h45-12h45	Trim. 60,00 €	Annuel 180,00 €
SAINT-FRANCOIS A6 <i>Transporteur</i> VIRAPIN Claudy	Village – Rés Karukéra – Ecole Pointe des Châteaux – Karouane – Le Balaou – Saint Bernard – La Coulée 1 – La Coulée 2 – La Coulée 3 – Golf – Place de l'église – Morne à Cayes – Raisins Clairs – Collège A.Macal – Gorot – Favreau – Bessot – Anse des Rochers – Blonval – Courcelles – Anse à la Barque – LPO Charles COEFFIN 1 rotation matin et soir : Départ : 5h15-Retour : 17h20 (L-M-J-V) Mercredi : 5h30-12h45	Trim. 25,00 €	Annuel 75,00 €
LP AUGUSTIN ARRON (Baie-Mahault)			
ABYMES 141 <i>Transporteur</i> GROUPEMENT EPE TVR MJNP	Providence – Rue de la Poterie – Carrefour Nérée – Pont de Caraque – Mahé – Route de Bonnier Nord – Rue Charlemagne – Carrefour Boisvin – Rue Marin Bonine – Rue J. Manlius Nord – Route de Carlan -Carrefour beausoleil – Route de Belle Fontaine – Molasse – Chemin de la Balance – Rue Lamalle – Supérette Nofrap – Tamarin – Tamarin Sud – Route Desravinières – Rue Baden – 4 Chemins Bis – 4 Chemins – Toussaint Louverture – Boisripeaux Ecole – Boisripeaux – Daniel Capou – Providence – Rd Pt Déchetterie – Rd Pt Discount Center – Ignace 1 – Delgrès – Anquetil – Hibiscus – Vieux-Bourg – Rd Point Miquel/IUFM – Rd Pt Miquel – Gerty Archimède Sud – Grand Camp – Agathon – Parc de la Jaille - LP Augustin ARRON 1 Rotation matin et soir : Départ : 06h05 – Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h05-13h15		Annuel 58,00 €
POINTE-A-PITRE	Centre des Arts – Cités unies – Légitimus – Rd Pt Miquel – Gerty Archimède Sud – Grand Camp – Agathon – La Jaille – C.Cial Destreland – Rés Pépinière – Acacias – Bld Destrellan –		Annuel

<p>142 <i>Transporteur</i> GROUPEMENT EPE TVR MJNP</p>	<p>Stade de Baie-Mhault/LP Augustin ARRON</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h15-Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h15-13h15</p>	<p>35,00 €</p>
<p>GOSIER</p> <p>143 / 144</p> <p><i>Transporteur</i> GROUPEMENT EPE TVR MJNP</p>	<p>Beumanoir – Bertrand – Michaux/Beumanoir – Bernard – Kervino – Carrefour Beumanoir/RN4 – Mare Gaillard Ecole – Mare Gaillard – Plage des Salines – Salines – Saint Félix Lycée Hôtelier – Dunoyer – Dampierre – Périnet/Grande Ravine – Périnet – Houezel – Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rd Pt Manne – Montauban – Poucet Grand Baie – Bas du Fort – Blanchard – Agathon – La Jaille – C. Cial Destrelan –</p> <p>LP Augustin ARRON</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17 h 15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13h15</p>	<p>Trim. 25,00 €</p> <p>Annuel 75,00 €</p>
<p>BAIE-MAHAULT</p> <p>145 /146</p> <p><i>Transporteur</i> GROUPEMENT EPE TVR MJNP</p>	<p>Dumonter Lot MIRTIL – Route de Mazouloute – Chapelle Calvaire – 3 Chemins Calvaire – Ecole de Calvaire – Rue Mercan Mercedes – Gossain – Calvaire Chapelle 2 – Ecole de Bragelogne – Route de Bragelogne – Saint Alban - 3 Chemins Vénus – Mouthier – Route de Chantilly – Carrefour Raiffer – Blachon – Blachon 1 – Blachon 2 – Gendarmerie Baie-Mahault –</p> <p>Moudong Sud (Rue J-Claude PARIS) – Les Collines de Moudong – Les Citronniers (Moudong Centre) – Complexe sportif de Moudong – Lycée de Bel Air (Moudong Nord) – Rés Pépinière – Les Acacias – Bld Destrellan – Stade</p> <p>LP Augustin ARRON</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13h15</p>	<p>Trim. 30,00 €</p> <p>Annuel 90,00 €</p>

<p>BAIE-MAHAULT</p> <p>147 / 148</p> <p><u>Transporteur</u> GROUPEMENT EPE TVR MJNP</p>	<p>Dalciat – Wonche Foyer – Route de Wonche 1 – Wonche Lot. Semsamar – Dupuy – Route de Castelbon 6 – Route de Castelbon 5 – Route de Castelbon 4 – Route de Castelbon 3 – Route de Castelbon 2 – Route de Castelbon – Digue/Castelbon – Carrefour Raiffer – Haut Budan – Domaine de Fonds Budan – Résidence Basilic – Budan – Fonds Budan – 3 Chemins de Fonds Budan - Gendarmerie Baie-Mahault – Blachon 1 – Blachon – Carrefour Raiffer – Route de Chantilly – Mouthier – 3 Chemins Vénus – 3 Chemins Plaisance – Domaine de Biglette – Plaisance – Rés Les Colibris – Convenance 2 – C. Cial de Convenance – Rond-Point de Jabrun – LP Augustin ARRON</p> <p><i>1 rotation matin et soir :</i> <i>Départ : 06h00 – Retour : 17h15 (L-M-J-V)</i> <i>Mercredi : 06h00 - 13h15</i></p>	<p>Trim.</p> <p>30,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>90,00 €</p>
<p>BAIE-MAHAULT</p> <p>149</p> <p><u>Transporteur</u> GROUPEMENT EPE TVR MJNP</p>	<p>La Jaille Fond Sarail/Lot Fond Sarail « Les Tamarins » – Terrain Agathon- Maison de Quartier Simon Sinzonitte – Camp Dugommier – Lot La Martingale – Ecole Privée de la Jaille – Ecole Elémentaire de la Jaille – C. Cial Destrellan – Rés Pépinière - LP Augustin ARRON</p> <p><i>1 rotation matin et soir : Départ : 06h00 – Retour : 17h15 (L-M-J-V)</i> <i>Mercredi : 06h00 - 13h15</i></p>	<p>Trim.</p> <p>30,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>90,00 €</p>
<p>SAINT-FRANCOIS</p> <p>A7</p> <p><u>Transporteur</u> Transport GOLABKHAN Antoine</p>	<p>Village – Rés Karukéra – Ecole Pointe des Chateaux – Karouane - Le Balaou – Saint Bernard - La Coulée 1 – La Coulée 2 - La Coulée 3 – Golf – Place de l’église – Morne à Cayes - Raisins Clairs – Collège A.Macal – Gorot – Favreau – Bessot – Anse des Rochers – Blonval – Courcelles – Anse à la Barque - P Augustin ARRON</p> <p><i>1 rotation matin et soir : Départ : 5h15- Retour : 17h15 L-M-J-V)</i> <i>Mercredi : 5h30-13h15</i></p>	<p>Trim.</p> <p>25,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>75,00 €</p>
<p>SAINTE-ANNE</p> <p>A7A</p> <p><u>Transporteur</u></p>	<p>Châteaubrun – Lycée Gissac – Gissac - Poirier – Ffrench – Bois Jolan - Mairie Sainte Anne – Cimetière – Durivage – Durivage 1 – Durivage 2 – Carrière –Fonds Thézan–LP Augustin ARRON</p>	<p>Trim.</p> <p>60,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>180,00 €</p>

Transport GOLABKHAN Antoine	1 rotation matin et soir : Départ : 5h45-Retour : 17h15 L-M-J-V) Mercredi : 5h45-13h15		
LMD HOTELLERIE ET TOURISME (Gosier)			
ABYMES 151 <u>Transporteur</u> VOYAGEURS SARL	Carrefour Beau Soleil - Route de Belle Fontaine - Molasse - Chemin de la Balance - Rés Les Calebassiers - Pointe d'Or - 4 Chemins Bis - Toussaint Louverture - Boisripeaux Ecole - Boisripeaux - Daniel Capou - Providence - Déchèterie Petit Pérou - Rd-Pt Discount Center - Ignace - Anquetil - Hibiscus - Vieux Bourg - Rd-Pt Miquel - Rd-Pt Chauvel - Blanchard - Bas du Fort - Grand Baie - Grand Baie 1 - Ecole de Poucet - Belle Plaine - Carrefour La Bouaye - Riviera - Dampierre - Dunoyer LMD Hôtellerie et Tourisme 1 Rotation matin et soir : Départ : 05h40 - Retour 17h15 (L-M-M-J-V) Mercredi : 05h40 - 14h15 / Vendredi : 05h40 - 16h15		<u>Annuel</u> 40,00 €
BAIE-MAHAULT 152 <u>Transporteur</u> VOYAGEURS SARL	Route de Mazouloute - Chapelle Calvaire - 3 Chemins Calvaire - Bonfils Calvaire - Route de Wonche 3 - Route de Wonche 2 - Wonche Lot Semsamar - Route de Wonche 1 - Wonche Foyer - Dupuy - Route de Castelbon 6 - Route de Castelbon 5 - Route de Castelbon 4 - Route de Castelbon 3 - Route de Castelbon 2 - Route de Castelbon 1 - Route de Castelbon - Digue Castelbon - Blachon - Blachon 1 - Blachon 2 - Gendarmerie Baie-Mahault - Belcourt - Fonds Richer - Collège M. Satineau -Gymnase Valère Lamy - Stade - Bld Destrellan - Les Acacias - C. Cial Destreland - Destrellan 2 - La Jaille - Agathon - Ecole de Poucet - Belle plaine -Carrefour Labouaye - Riviera - Grande Ravine - Dampierre - Dunoyer - LMD Hôtellerie et Tourisme - 1 Rotation matin et soir : Départ: 06h00-Retour : 17h15 (L-M-J) Mercredi : 06h00-14h15 Vendredi : 06h00 - 16h15 	<u>Trim.</u> 54,00 €	<u>Annuel</u> 162,00 € <u>Trim.</u> 54,00 € 162,00 €
LP CARNOT (Baie-Mahault)			
GOSIER		<u>Trim.</u>	<u>Annuel</u>

<p>161</p> <p><i>Transporteur</i> EURL CONCEPT TRANSPORT</p>	<p>Carrefour Cocoyer – Ecole Cocoyer – Grand Mare – Tombeau – Carrefour Champagne – Carrefour Leroux – Impasse Leroux – Leroux – Impasse Petit Etang – Périclès – Carrefour Leroux 2 – Carrefour Mare Café – Délégué – Morne Sinsson – Impasse Popotte – Grand Bois Ecole – Jeandron – Gampo – Bois de Rose – Beaumanoir – Bertrand – Michaux/Beaumanoir – Bernard – Kervino – Carrefour Beaumanoir/RN4 – Mare Gaillard Ecole – Mare Gaillard (Elémentaire Klébert Moinet) – Colline des 500 pas – Impasse Vercinot – Pliane Bellevue 2 – Pliane Bellevue – Saint Hilaire – Mitaud/Saint Hilaire – Mitaud – Fond Bel Air – Painanou – Dunoyer – Dampierre – Perinet/Grande Ravine – Perinet – Houezel – Docteur Hélène – Gerty Archimède Gosier – Médiathèque – Mairie Gosier – Amédée Clara – Parc du Calvaire – Pointe de la Verdure – Stade Gosier – Rd Pt Manne – Montauban – Poucet – Grand Baie – Bas du Fort- Rd Pt Chauvel – CHU Abymes/PAP – Mortenol (Maîtrise de Massabielle) – Centre des Arts (Lycée Carnot de Pointe-à-Pitre)</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h00- Retour : 17 h 15 (L-M-J-V) Mercredi : 06h00-13h15</p>	<p>25,00 €</p>	<p>75,00 €</p>
--	--	-----------------------	-----------------------

LGTPA ALEXANDRE BUFFON (Baie-Mahault)

<p>ABYMES / POINTE A PITRE</p> <p>171/172</p> <p><i>Transporteur</i> SARL AZUR TRANSPORT</p>	<p>Boisripeaux Ecole – Boisripeaux – Daniel Capou – Providence – C. Cial Milenis – Mamiel – Creps – Morne Vergain – Rés Marie Galante – Anquetil – Hibiscus – Pont Baimbridge – Rés Solitude –Rd Pt Ignace 1 – Gontrant Sablier – Centre des Arts – Citées unies – Boulevard Légitimus – Rd Pt Miquel/IUFM – Gerty Archimède Sud – Grand Camp – Agathon – La Jaille – Destrellan 2 – Rd Pt Jabrun LGTPA A. Buffon (Lycée Agricole)</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 06h30 – Retour : 17h00 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 06h30-13h30</p>	<p>Trim.</p> <p>70,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>210,00 €</p>
<p>BIA-</p>	<p>C. Cial Destreland – Rés Pépinière – Les Acacias –</p>	<p>Trim.</p>	<p>Annuel</p>

<p>MAHAULT 173 <i>Transporteur</i> SARL AZUR TRANSPORT</p>	<p>Bld Destrellan – Stade – Collège M. Satineau – Fonds Richer -Belcourt – Rd Pt Beausoleil – Rd-Pt Dupuy – Dupuy – Wonche foyer – Wonche Lot Semsamar – Route de Wonche 3 – Route de Wonche 2 – Route de Wonche 1 – Bonfils Calvaire – Ecole de Calvaire – Bonnardel/Calvaire – Bonnardel – 3 Chemins Vénus – 3 Chemins Plaisance – Domaine de Biglette – Plaisance – Convenance 2 – C. Cial Convenance LGTPA A. BUFFON</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ : 06h30- Retour : 17h00 (L-M-J) Mercredi-Vendredi : 06h30-13h30</p>	<p>35,00 €</p>	<p>105,00 €</p>
<p>SAINTE-ANNE A8A <i>Transporteur</i> C.G.T.S.</p>	<p>Châteaubrun – Lycée Gissac - Poirier –Ffrench – Bois Jolan - Mairie Sainte Anne – Galbas – Cimetière – Durivage – Durivage 1 – Durivage2 – Carrière - Fonds Thézan – LGTPA. A. BUFFON</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 5h45-Retour : 17h00 L-M-J) Mercredi-Vendredi : 5h45-13h30</p>	<p>Trim.</p> <p>60,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>180,00 €</p>
<p>SAINT-FRANCOIS A8 <i>Transporteur</i> CGTS</p>	<p>Village – Rés Karukéra – Ecole Pointe des Chateaux – Karouane -Le Balaou – La Coulée 1 – La Coulée 2 – La Coulée 3 - Golf – Place de l’église – Morne à Cayes - Raisins Clairs – Collège A.Macal – Gorot – Favreau – Bessot – Anse des Rochers – Blonval – Courcelles – Anse à la Barque - LGTPA A. BUFFON</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 5h15-Retour : 17h00 (L-M-J) Mercredi - Vendredi : 5h15-13h30</p>	<p>Trim.</p> <p>25,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>75,00 €</p>
LGT YVES LEBORGNE (Sainte-Anne)			
<p>GOSIER A1 <i>Transporteur</i> COMMIN Roger</p>	<p>Blanchard – Bas du Fort – Grand Baie – Poucet – Montauban – Rondpoint Manne – Stade Gosier – Pointe de la Verdure – Anse Tabarin – Parc du Calvaire – Amédée Clara – Mairie Gosier – Médiathèque – Gerty Archimède Gosier – Docteur Hélène – Houezel – Périnet – Périnet/Grande Ravine – Dampierre – Dunoyer – Lycée Hôtelier – Saint-Félix – Salines – Plage des Salines – Sommet Saline – Mare Gaillard – Mare Gaillard Ecole –</p>	<p>Trim.</p> <p>25,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>75,00 €</p>

	<p>Carrefour Beaumanoir/ RN4 – Petit Havre – Fontaine Petit Havre – Fond Thézand – Carrière – Flibustier – Durivage 2 – Durivage 1 – Durivage – Cimetière – Castaing – Bois Jolan – Ffrench – Poirier – Gissac – LGT Y. Leborgne</p> <p>1 Rotation matin et soir : Départ 06h00– Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi- Samedi : 06h00 –13h15</p>		
<p>SAINTE-ANNE B4A <u>Transporteur</u> Transport Les 6F</p>	<p>Belle Place - Grands Fonds - Pavillon - Saint Protais – Gentilly - Saint Paul - l'Henriette – Richer – Cocoyer - Bel Etang – Douville - LGT Y. Leborgne</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 6h10– Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi - Samedi : 06h10– 13h15</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>
<p>SAINTE-ANNE B4B <u>Transporteur</u> Transport Les 6F</p>	<p>Fonds Barotte- Carrefour Deshauteurs – Fouché – Valette – Castaing Montmain – Bois Jolan – Ffrench – Poirier – Gissac - LGT Y. LEBORGNE</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 6h10– Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi - Samedi : 06h10– 13h15</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>
<p>SAINTE-ANNE B4C <u>Transporteur</u> Transport Les 6F</p>	<p>Durivage – Guillon Germain – Maudette - Champs vert - Fonds Thézand – Carrière – Durivage 2 – Durivage 1 - Durivage – Cimetière – Galbas – Castaing – Bois Jolan - Ffrench – Poirier – Gisac - LGT Y. LEBORGNE</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 6h10– Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi - samedi : 06h10– 13h15</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>
<p>SAINTE-ANNE B4D <u>Transporteur</u> Transport Les 6F</p>	<p>Courcelles - Le Helleux – Chateaubrun - Surgy – Richeplaine – Marly - Sainte Rose - Bois Lomard - Cinq Etangs – Bérard – Douville - LGT Y. LEBORGNE</p>	<p><u>Trim.</u></p> <p>30,00 €</p>	<p><u>Annuel</u></p> <p>90,00 €</p>

	<p>1 rotation matin et soir : Départ : 6h10- Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi - Samedi : 06h10- 13h15</p>		
<p>SAINT-FRANCOIS A1A <u>Transporteur</u> CGTS</p>	<p>Village- Rés Karukéra – Ecole Pointe des Châteaux – Karouane - Le Balaou – Saint Bernard - La Coulée 1 – La Coulée 2 - La Coulée 3 – Golf - LGT Y. LEBORGNE</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 6h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi – Samedi : 6h20 - 13h15</p>	<p>Trim.</p> <p>25,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>75,00 €</p>
<p>SAINT-FRANCOIS A1B <u>Transporteur</u> CGTS</p>	<p>Morne à Cayes - Raisins clairs – Gorot – Favreau – Bessot – Anse des Rochers – Belle Allée – Blonval – Courcelles – Anse à la Barque –Le Helleux – Le Moulin – Cinq Cent Pas – Châteaubrun - LGT Y. LEBORGNE</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 6h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi - Samedi : 6h20 - 13h15</p>	<p>Trim.</p> <p>25,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>75,00 €</p>
<p>SAINT-FRANCOIS A1C <u>Transporteur</u> CGTS</p>	<p>Foyer rural – Route de Pombiray – Desbonnes – La Princesse – Ancien Moulin – Desvarieux – Rés Sainte-Marthe – Martin Luther King - LGT Y. LEBORGNE</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 6h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi - Samedi : 6h20 - 13h15</p>	<p>Trim.</p> <p>25,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>75,00 €</p>
<p>SAINT-FRANCOIS A1D <u>Transporteur</u> CGTS</p>	<p>Eglise de Pombiray - Saint-Jacques - Bois de Vipart – Saint-Charles – Ecole de Bragelogne – Favreau – Bessot – Anse des Rochers – Blonval – Courcelles – Anse à la Barque – Le Helleux – Le Moulin – Cinq Cent Pas – Châteaubrun - LGT Y. LEBORGNE</p> <p>1 rotation matin et soir : Départ : 6h00 - Retour : 17h15 (L-M-J-V) Mercredi - Samedi : 6h20 - 13h15</p>	<p>Trim.</p> <p>25,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>75,00 €</p>

LP BOC CALMET – LGT LA PERSEVERANCE (Pointe-à-

Pitre)

<p>SAINTE-ANNE A5B <i>Transporteur CGTS</i></p>	<p>Châteaubrun – Lycée Gissac – Poirier – Ffrench – Bois Jolan – Mairie Sainte – Anne – Galbas – Cimetière – Durivage – Durivage 1 – Durivage 2 – Carrière – Fonds Thézan – Centre des Arts Pointe-à-Pitre</p> <p><i>1 rotation matin et soir : Départ : 6h00 – Retour : 16h15 (L-M-M-J-V)</i></p>	<p>Trim.</p> <p>55,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>165,00 €</p>
<p>SAINT-FRANCOIS A5 <i>Transporteur EURL CONCEPT TRANSPORT</i></p>	<p>Village – Rés Karukéra – Ecole Pointe des Châteaux – Kaouane – Le Balaou – La Coulée 1 – La Coulée 2 – La Coulée 3 – Golf – Place de l'église – Morne à Cayes – Raisins Clairs – Collège A.Macal – Gorot – Favreau – Bessot – Belle Allée – Anse des Rochers – Blonval – Courcelles – Anse à la Barque – LP Boc Calmet/LGT La Persévérance</p> <p><i>1 rotation matin et soir : Départ : 5h15-Retour : 16h15 (L-M-M-J-V)</i></p>	<p>Trim.</p> <p>25,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>75,00 €</p>

Maison Familiale & Rurale : MFREO (Baie-Mahault)

<p>POINTE-A-PITRE 181 <i>Transporteur GROUPEMENT EPE TVR MJNP</i></p>	<p>Centre des Arts – Cités unies – Boulevard Légitimus – Rond-Point Miquel/IUFM – Gerty Archimède Sud – Grand Camp – Agathon – La Jaille – Destrellan 2 – Rondpoint Beausoleil – Gendarmerie Baie-Mahault – Blachon 2 – Blachon 1 – Maison Familiale & Rurale</p> <p><i>1 rotation matin et soir : Départ : 06h55 – Retour : 16h55 (L-M-M-J) Vendredi : 06h55-16h15</i></p>	<p>Trim.</p> <p>20,00 €</p>	<p>Annuel</p> <p>60,00 €</p>
--	---	------------------------------------	-------------------------------------

NAVETTES A L'INTERIEUR DES TERRES

<p>SAINTE-ANNE Itinéraire A</p>	<p>Courcelles - Le Helleux – Chateaubrun – Surgy – Richeplaine – Marly - Sainte-Rose - Bois de Lomard - Cinq Etang – Bérard – Douville - Poirier – FFrench</p> <p><i>1 Rotation Aller/Retour</i></p>	<p>Gratuit</p>
--	--	-----------------------

<u>Transporteur</u> EURL CONCEPT TRANSPORT		
SAINTE-ANNE Itinéraire B <u>Transporteur</u> EURL CONCEPT TRANSPORT	Guillon Germain – Maudette – Champ Vert – Fonds Barotte – Belle Place – Grands Fonds – Pavillon – Louisiane – Tickens – La Mar – Cavanière – Eucher – Cimetière Sainte-Anne 1 Rotation Aller/Retour	Gratuit



Inscription au transport scolaire 2019-2020

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Inscrivez votre enfant sur www.syndicatmixtedestransports.fr, rubrique « scolaire » et remplissez votre formulaire en ligne.



- . Pour un **renouvellement**, c'est encore plus simple, munissez-vous de votre identifiant et complétez votre dossier.
- . Pour une **première demande**, connectez-vous avec votre identifiant et suivez les instructions à l'écran.

Identifiant :

1^{ère} DEMANDE RENOUELEMENT

Identité de l'élève

NOM : Sexe : F M

Prénom : Date de naissance :

Scolarité 2019/2020

Etablissement scolaire :

Classe : Primaire Collège Lycée Autres**N° circuit et point de montée** (*à compléter impérativement*)

Circuit n° Point de montée

Représentant légal Parent Tuteur

NOM : Prénom : Tél. fixe :

..... Portable :

Adresse :

Code postal/ville

Courriel :

Qui est concerné par cet imprimé ?

- Tous les élèves domiciliés et scolarisés dans l'agglomération du SMT (Abymes, Baie-Mahault, Désirade, Gosier, Pointe-à-Pitre, Sainte-Anne, Saint-François).

Si vous optez pour l'inscription en ligne, ne renvoyez pas ce formulaire.

Date et signature

- ♦ Je certifie l'exactitude des informations mentionnées sur ce formulaire.
- ♦ J'atteste n'avoir rempli qu'un seul dossier par enfant pour l'année scolaire à venir.
- ♦ Je reconnais que l'inscription au transport scolaire vaut acceptation du règlement intérieur.





Fait à : Le :

Signature obligatoireReprésentant légalElève

RENOUVELLEMENT	PREMIERE DEMANDE
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité, attestation d'inscription 2019/2020 ou dernier bulletin scolaire <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance scolaire 2019/2020 <input type="checkbox"/> Attestation récente de la CAF	<input type="checkbox"/> Fiche d'inscription (papier) <input type="checkbox"/> Livret de famille (pages parents et élève(s)) <input type="checkbox"/> Justificatif d'identité du parent <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> Certificat de scolarité ou attestation d'inscription ou carnet de correspondance 2019/2020 ou dernier bulletin scolaire 2018/2019 <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance scolaire 2019/2020 <input type="checkbox"/> Attestation récente de la CAF <input type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente <i>(Toute autre photo sera refusée)</i>

Article 11 - Pôles d'inscription

Le Syndicat Mixte des Transports vous accueille

 Communauté d'agglomération Cap Excellence	
Commune de résidence	Pôle d'inscription
Abymes Pointe-à-Pitre	Pôle technique de Cap Excellence (ex Rectorat) Grand Camp - 97139 Les Abymes  0590 47 72 12
Baie-Mahault	Direction de l'Éducation, de la Culture et des Sports (DECS) _ Cellule Régie Transport Rue de la République - 97122 BAIE-MAHAULT Bâtiment B- porte 35  0590 41 11 72
 Communauté d'agglomération La Riviera du Levant	
Commune de résidence	Pôle d'inscription
La Désirade	Mairie de la Désirade -Service comptabilité Place du maire mendiant - 97127 LA DESIRADE

	☎ 0590 20 01 16
Gosier	Direction contrôle de gestion Pôle administratif – Périnet - 97190 LE GOSIER ☎ 0590 47 05 62 ☎ 0590 47 05 68
Sainte-Anne	Pôle Enfance et Education Direction de la régie scolaire Rue Abbé Grégoire - 97180 SAINTE-ANNE ☎ 0590 88 31 00
Saint-François	Régie de la Caisse des Ecoles Rue du Commandant Mortenol 97118 SAINT-FRANCOIS ☎ 0590 48 92 22

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS

Centre les Acacias-Belcourt 97122 BAIE-MAHAULT

☎ 0590 60 47 37- 📠 0590 60 47 38

✉ transportscolaire@smt.gp / www.syndicatmixtedestransports.fr

